

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

OUTAOUAIS

ETYMOLOGIE DU MOT

Les Outaonais furent longtemps appelés *Algonquins Supérieurs*, comme toutes les tribus de la grande famille algonquine qui séjournèrent en haut du fleuve ; puis ils furent connus ensuite sous ce titre comme peuplade distincte. Ils ont laissé leur nom à la magnifique rivière dont ils se prétendaient possesseurs et qui fut d'abord dénommée *Rivière des Algonquins* et *Rivière des Prairies*.

Outre quelques comtés et villes des Etats-Unis qui portent le nom de cette antique tribu, la capitale du Canada se l'appropriâ, en 1854, avec la sanction législative.

Il sera peut-être opportun de rechercher la signification de ce nom sauvage appliqué à plusieurs localités et qu'on emploie si fréquemment.

On peut s'attendre à l'exposé d'opinions bien divergentes, ce qui arrive assez habituellement lorsqu'on veut remonter à la source d'où dérive un mot indien ; qu'on se rappelle seulement les longues dissertations de certains historiens pour expliquer l'origine du nom de Québec...

J'avoue mon inhabileté à sonder le mystère étymologique qui semble enveloppé sous le nom Outaouais ; je me bornerai à assembler les interprétations diverses des indianologues sur un mot qui a subi tant de variantes¹, et le lecteur jugera quelle est la plus acceptable.

1 Voici ces variantes d'après M. E. B. O'Callaghan qui les a réunies dans son grand index à sa volumineuse : *Colonial History of the State of New-York* :- "Ottawas, Otawas, Otaous, Otawaus, Ottawacks, Ottawais, Ottawawes, Otta, wawas, Ottawaes, Ottowais, Ottawauways, Ottowawaes, Ottowawas, Ottowaways, Ottowawees, Ottowawes, Ottaways. Ottawose, Outaouacks, Outaouacs, Outaoues, Outaouais, Outaouaks, Outaouax, Outariwas, Outawacs, Outawas, Utawawas." i

Les Outaouais étaient *ab avo* connus sous le nom de *nation des cheveux relevés*.

Champlain mentionne cette peuplade pour la première fois dans ses *Voyages*.

En 1615, il visitait les contrées de l'Ouest avec le P. LeCaron. Descendant la rivière des Français, il arriva sur les bords du Lac Huron, qu'il nomme mer douce. Près de l'embouchure de cette rivière, il rencontra un gros parti d'Outaouais avec qui il fit amitié. Ils étaient occupés à cueillir et à faire sécher des bluets pour leurs provisions d'hiver.

Voici les propres paroles de Champlain :

“ Nous fimes rencontre de trois cents hommes d'une nation que nous nommâmes les *cheveux relevés*, pour les avoir fort relevés et agencés et mieux peignés que nos courtisans, et il n'y a nulle comparaison, quelques fers et façons qu'ils y puissent apporter, ce qui semble leur donner une belle apparence.....

“ Ils se peignent le visage de diverses couleurs, ayant les narines percées et les oreilles bordées de patenôtres ¹.”

Le P. Gabriel Sagard en parle ainsi dans son *Grand voyage au Pays des Hurons*, publié en 1632 :

“ Nous allâmes cabaner en un village d'Andatahouats, que nous disons *Cheveux relevés*, ou *Poils relevés*, qui étaient venus se poser proche de la mer Douce, à dessein de traiter avec les Hurons et autres qui retournaient de la traite de Kébec, et fûmes deux jours à traiter et négotier avec eux. Ces sauvages sont une certaine nation qui portent leurs cheveux relevés sur le front, plus droits que les perruques des Dames, et les font tenir ainsi droits par le moyen d'un fer, ou d'une hache chaude, ce qui n'est point autrement de mauvaise grâce, ou bien de ce que les hommes ne couvrent point leurs parties naturelles, sans honte ni vergogne.”

L'extrait suivant de la *Relation des Jésuites*, pour 1654, corrobore ce que nous disent Champlain et Sagard :

“ Ondataouat, de langue algonquine que nous nommons *cheveux relevés*, à cause que leur chevelure ne descend point en bas, mais qu'ils font dresser leurs cheveux, comme une crête qui porte en haut.”

Ducreux, dans une carte de la Nouvelle-France insérée dans son *Historia Canadensis*, publiée en 1660, appelle l'île Manitouline, résidence primitive et actuelle des Outaouais, l'île de la nation des *cheveux relevés* (*natio surrectorii capillorum*).

¹ Voyages, etc, t. I. p. 224.

Plusieurs historiens s'accordent sur ce nom d'abord donné aux Outaouais : Ferland ¹, Parkman ², Girman Shea et autres.

Diverses peuplades en outre tirent leur nom de la manière plus ou moins bizarre avec laquelle ils arrangeaient leurs cheveux.

M. Belcourt, savant missionnaire dans l'ouest, savait à fond, entre autres langues, celle des Chippewais, qui est parmi les sauvages du nord de l'Amérique, ce qu'est la langue française dans les cours de l'Europe. Cette dernière ne diffère que très-peu du dialecte Outaouais.

Voici ce que comporte une note qu'il a apposée, à la page 128, du premier volume, du *Cours d'Histoire, etc.*, de Ferland :

“ Le nom Ottawa (Outawak, *ceux qui ont des oreilles*) donné à une des grandes nations algonquines, vient de la pratique encore suivie en certains lieux, de se fendre l'oreille depuis le haut jusqu'au bas, et d'y insérer des bandes de peau ou d'étoffe ; *cette opération rendait les oreilles très-grandes.*”

M. A. Vail ³, dit que ce curieux usage était général :

“ La généralité des Indiens de l'Amérique du Nord, à l'instar de ceux du Pérou et du Brésil, se coupaient une portion du contour de l'oreille ; à cette partie ainsi détachée, *ils attachaient divers ornements ou autres objets de poids qui l'allongeaient nécessairement et la faisaient pendre souvent jusqu'aux épaules.*” ⁴

Les *Annales de la Propagation de la foi*, qui renferment plusieurs rapports de missionnaires chez les Outaouais, au lieu d'appeler ces derniers *Longues oreilles*, d'après la coutume en question, les nomment *Courtes oreilles*. Serait-ce par ironie ?

Pourtant ces missionnaires disent que c'est le nom français de ces sauvages dont ils entendent bien la langue.

¹ *Cours d'histoire du Canada*, t. I, pp. 92 et 173.

² *Pioneers of the France in the new world*, p. 347.

³ *Notice sur les Indiens*, p. 135.

⁴ Cette coutume était observée parmi les sauvages du Mississippi au temps du voyage de LaSalle. Le neveu de ce dernier, écrivain de marine à Toulon, et qui avait fait partie des expéditions de son oncle, disait dans un mémoire présenté au gouvernement : “ Le commerce sera considérable en toutes sortes de belles pelletteries et en peaux de bœuf qui sont en grand nombre dans ce pays où ils vont à dix et quinze mille par bande. Les Sauvages que nous avons vus au bas de la rivière du Mississippi étaient parés la plupart de très-belles perles et *plusieurs morceaux d'or et d'argent étaient attachés à leurs oreilles* : ce qui nous a fait préjuger qu'ils avaient des mines dans leur pays. ”

Dans l'état du Wisconsin, il y a un lac qu'on appelle "Lac Courte-oreille."

M. Alfred Brunson, dans un article : "*Wisconsin's Geographical names*", explique ainsi la cause de cette dénomination :

"On dit que lorsque les Français visitèrent ce lac appelé *Ottawa*, une bande d'Ottawas qui occupaient ses rives se *coupaient les bords de leurs oreilles, les mettant ainsi courtes* ; desquelles ces Indiens, leur lac et la rivière qui en sort jusqu'à la rivière Chippewa, reçurent ce singulier nom." ¹

Dans un vocabulaire de noms sauvages, M. McKenny, qui a écrit avec beaucoup de savoir sur les Sauvages au milieu desquels il a vécu, assure que dans la langue Chippewaise : *Otawug*, signifie oreille. M. Francis Leiber, un indianologue cité par Schoolcraft, ² assigne à ce mot la même dérivation.

Mgr. Lafleche donne aussi une traduction équivalente de ce nom. ³

L'historien américain Bancroft, donne une origine encore toute différente :

"Les Ottawas, Algonquins fugitifs du bassin de la magnifique rivière, dont le nom rappelle leur souvenir, se réfugièrent près de la baie de Saguinaw et prirent possession de tout le nord de la péninsule comme d'un pays abandonné. *Ottawa n'était autre chose que le mot algonquin employé pour "trafiquants."* ⁴

La plupart des auteurs américains ont adopté l'étymologie dont la paternité revient sans doute à Bancroft, notamment R. Smith, ⁵ James W. Taylor ⁶, et M. Copway ⁷, qui a écrit l'histoire de la nation Chippewaise dont il était capitaine.

D'un autre côté, je reçois deux lettres de missionnaires sur le sujet.

Le Rév. P. Zorn, apôtre de la tribu Outaouaise, à L'Arbre Croche, dans le Michigan, m'écrit en date du 16 novembre 1868 :....." Relativement aux *Courtes oreilles*, on m'informe que les Français appelèrent ainsi les Indiens (Ottawas), mais il ne saurait y avoir de différence entre nos oreilles et celles de ces peaux-rouges."

¹ *Collections of the historical society of Wisconsin*, t. II, p. 114.

² *History of the Indian tribes*, t. IV, p. 459.

³ *Missions du diocèse de Québec*, t. III, p. 103.

⁴ *History of the United States*, t. IV, pp. 245 et 247.

⁵ *History of Wisconsin*, t. I, p. 69.

⁶ *History of the Ohio*, [p. 37.

⁷ *History of the Ojibwa nation*, p. 22.

Le Rev. P. Hanipaux¹, Jésuite, dans un long rapport sur l'état actuel des Outaouais de l'Île Manitouline, m'écrivait le 11 janvier dernier, de Wikwemikong : " Les Ottawas ne savent pas d'où vient leur nom, ni ce qu'il signifie. Ils pensent que ce nom fut donné à leurs ancêtres à cause de quelque place de ce nom qu'ils auraient habitée, ou bien peut-être que ce fut le nom de leur premier aïeul. Le nom de *Courtes Oreilles* leur aura peut-être été donné par quelque plaisanterie. Ce n'est pas la traduction du mot Ottawa."

Le lecteur comprendra qu'après des étymologies aussi discordantes et dûes à des hommes généralement familiers avec les langues sauvages, je m'abstienne de risquer une conclusion sur un point aussi obscur. Je commets la tâche à d'autres plus compétents sur la question.

JOSEPH TASSÉ.

¹ En feuilletant les *Annales de la Propagation de la Foi* on trouvera plusieurs lettres de ce dévoué disciple de Loyola.

LES EDITS ET ORDONNANCES ROYAUX

ET LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE QUÉBEC

Le cadre que je m'étais tracé dans l'étude sur la profession religieuse en Bas-Canada, publiée l'année dernière dans ce recueil, ¹ m'a forcé d'écarter les développements que plusieurs points incidents à mon sujet principal, pouvaient avantageusement recevoir. J'ai cru dans le temps que ce parti, tout en me forçant à mettre de côté plusieurs dissertations intéressantes, était cependant préférable, pour conserver l'attention du lecteur intacte et complète sur les différentes questions légales ou historiques qui se déroulaient sous sa vue. Cependant, j'ai toujours espéré pouvoir un jour revenir sur plusieurs de ces sujets, que je n'ai fait alors qu'esquisser, afin d'avoir l'occasion de les traiter au long et avec tous les détails qui peuvent leur donner de l'intérêt. Les circonstances ne m'ont pas permis jusqu'ici d'exécuter cette intention ; aujourd'hui seulement, après un intervalle de six mois, il m'est permis de reprendre cette étude et d'aborder l'une des questions que j'indiquais en énumérant les lois qui ont constitué et organisé la profession religieuse dans notre pays, ² celle de la nécessité de l'enregistrement des édits et ordonnances royaux au Conseil Supérieur de Québec, pour leur donner force de loi dans le territoire qui formait alors la Nouvelle-France.

On s'étonnera peut-être de la persistance avec laquelle je m'atta-

1 Livraisons de juillet, aout, septembre et octobre.

2 P. 491.

che et je reviens sans cesse à ces vieilles questions qui, selon quelques-uns, n'ont plus aujourd'hui d'importance. Le Code Civil, qui a résolu tant de problèmes dans nos lois, devrait, suivant eux, faire le sujet unique de tous les travaux, de toutes les recherches, et de toutes les études.

Je reconnais volontiers les immenses services que le Code rend tous les jours à notre jurisprudence. L'un de ces services ne sera jamais, sans doute, de diminuer le nombre des procès ; mais il sera peut-être d'en rendre la décision plus assurée, et de ramener notre jurisprudence sur des bases plus fermes et à des conditions moins incertaines. De plus, le Code n'ayant pas d'effet rétroactif, toutes les causes qui tirent leur origine d'actes ou de faits passés ou survenus avant sa promulgation, restent soumises à notre ancienne législation et doivent être décidées d'après ses principes. Or, souvent, il importe de déterminer quelle est notre ancienne législation et de dire si telle ordonnance ou tel édit, promulgué en France, doit avoir force de loi en Canada ; de là, il devient intéressant de rechercher si la formalité de l'enregistrement au Conseil Supérieur de Québec était absolument nécessaire pour mettre ces édits et ordonnance royaux en vigueur dans la Nouvelle-France. C'est la question que je veux ici traiter.

Il y a trois considérations qui ne permettent pas de douter un instant que les édits et ordonnances publiés par les rois de France n'acquiesçaient force de loi en Canada que par l'enregistrement au Conseil Supérieur de Québec.

La première, tirée de la nécessité de promulguer une loi pour la mettre en force.

La seconde, tirée de la similitude qui existait entre le Conseil Supérieur de Québec et les Cours Souveraines de France.

La troisième, tirée de la ressemblance parfaite qu'il y avait entre le même Conseil Supérieur et les Conseils Souverains établis aux Iles Françaises.

1

C'est un principe de législation universellement admis qu'une loi n'acquiesce de vigueur qu'après promulgation suffisante, faite selon certaines formalités qui peuvent varier avec les pays, mais dont le but est le même partout, celui de faire connaître les lois aux sujets, attendu que ceux-ci ne pourraient être tenus d'obéir à une loi qu'ils ignoreraient. Or, en France, le seul mode de promulgation connu était la publication et l'enregistrement aux parle-

ments ou cours souveraines. "Les volontés de nos rois, dit Ferrière, ¹ ne peuvent avoir leur exécution, qu'elles n'aient été présentées et publiées aux cours." Cette promulgation était absolument nécessaire et, d'après les principes du droit français, les édits n'avaient pas force de loi sans l'accomplissement préalable de cette formalité. "*It is a principle of the french law*, dit Lord Brougham, *that all ordonnances not registered are void. They only take effect from the date of the registration.*" ² Ce principe a été introduit en Canada avec la législation française. Du moment que la colonie a été constituée en province séparée, complètement indépendante de la prévôté de Paris, et qu'elle a possédé une organisation, des cours et un gouvernement particuliers, les édits et ordonnances n'ont pu y devenir en force qu'au moyen d'une promulgation locale. Or cette promulgation ne pouvait avoir lieu que par la publication et l'enregistrement au parlement que Louis XIV créa sous le nom de Conseil Supérieur de Québec. Ce tribunal, en recevant le privilège de promulguer les édits du roi, obtint aussi celui d'en contrôler la publication, soit en n'enregistrant que les ordonnances qui lui paraissaient conformes au bien et aux progrès du pays, soit en suggérant à l'auteur de la loi les changements que la condition particulière de la colonie lui semblait réclamer. En effet, toutes les lois faites en France n'avaient pas d'à propos en Canada ; plusieurs étaient d'une application impossible ; toutes, cependant, auraient dû être observées, si le roi n'avait pas constitué cette colonie en province séparée ayant son parlement, ou Cour Souveraine, lequel en contrôlant la publication des lois, écartait celles qui ne pouvaient pas convenir au pays.

Le roi, en envoyant l'édit de 1667, le Conseil Supérieur de Québec, en le recevant et en proposant des modifications à cette ordonnance, se sont bien exprimés de manière à faire entendre que Sa Majesté reconnaissait à ce tribunal le droit d'enregistrer les ordonnances, et que le Conseil Supérieur pensait de son côté qu'il avait ce droit et qu'il tenait à l'exercer d'une manière effective.

En effet, l'article V, du titre I, dit que les Cours Souveraines seront tenues d'enregistrer dans les huit jours ou dans les six semaines, suivant l'éloignement des lieux, les ordonnances qui leur auront été adressées par le roi. A ce commandement, le Conseil Supérieur répond : "Sa Majesté sera très-humblement suppliée, attendu qu'elle accorde aux cours éloignées six semaines

1 Dictionnaire de Droit etc., t. II, p. 435, vo. Publication.

2 Revue de Législation et de Jurisprudence, t. III, p. 432, Hutchinson et Gillespie.

pour lui représenter ce qu'elles jugeront à propos après la déli-
 ration, sur ses ordres, les dites déclarations et lettres patentes qu'il
 lui plaira leur envoyer, de permettre que son Conseil Souverain
 de Québec, puisse avoir un an pour lui faire remontrances, attendu
 le grand éloignement, et qu'il lui est impossible de les faire
 plus-tôt."¹

Il ressort de cette demande que le Conseil Supérieur de Québec
 était persuadé qu'il avait droit de faire des remontrances au roi ;
 il ressort, de plus, de toute la conduite tenue par le même conseil,
 au sujet de cet édit de 1667, qu'il exerça ce droit avec l'assentiment
 formel du roi. Je trouve ce fait péremptoire en faveur de l'opinion
 que je défends.

II

Il faut assimiler complètement le Conseil Supérieur de Québec
 aux parlements qui existaient en France.

En effet, quand on compare ces institutions, on trouve que le
 Conseil Supérieur de Québec avait, dans cette colonie, les mêmes
 attributions, les mêmes pouvoirs, les mêmes privilèges et la même
 juridiction que les parlements ou Cours Souveraines de France.
 " Le roi, dit Garneau, ² fit organiser une Cour Supérieure sous le
 nom " de Conseil Souverain de Québec " qui fut l'image du parle-
 ment de Paris. Le règlement suprême de toutes les affaires de la
 colonie, tant administratives que judiciaires, fut déferé à cette cour,
 qui reçut les mêmes pouvoirs que les Cours Souveraines de
 France. "

Ces pouvoirs des parlements français sont décrits comme suit par
 Ferrière ³ : " Les parlements ont droit de juger en dernier ressort,
 non-seulement toutes les appellations des juges inférieurs, de leur
 ressort, tant en matière civile que criminelle ; mais encore les
 appellations comme d'abus des jugements rendus par les officiaux
 ou vicaires des diocèses. De plus, leurs arrêts rendus en forme de
 règlements avaient force de loi pourvu qu'ils ne fussent pas con-
 traire aux édits, coutumes ou usages. " ⁴ Les parlements ne pou-
 vaient connaître d'aucune affaire en première instance, à l'excep-
 tion de quelques causes dont la connaissance était spécialement attri-

¹ Edits et ordonn. t. I, p. 108.

² Histoire du Canada, t. I, p. 163, édition de 1859.

³ Dictionnaire de droit etc., t. II, p. 302, vo. Parlement.

⁴ Id. t. I, p. 408, vo. Cour Souveraine.

buée au Parlement de Paris.¹ Enfin les édits et ordonnances royaux, comme Ferrière l'affirme formellement, n'acquerraient force de loi que par la publication au parlement et la transcription dans les registres de la cour.²

En étudiant l'histoire et l'organisation du Conseil Supérieur de Québec, on se persuade bientôt qu'il possédait tous ces droits et toutes ces attributions.

En effet, ce tribunal avait indubitablement la première et la deuxième partie de leurs privilèges, c'est-à-dire le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. L'édit de création lui donne "le pouvoir de connaître de toutes causes civiles et criminelles, pour juger souverainement et en dernier ressort selon les lois et les ordonnances."³ Quand on parcourt ses registres, on rencontre, presque à chaque page, des arrêts prononçant sans appel sur les contestations portées devant lui, et réformant tantôt les jugements de la prévôté, tantôt ceux des justices royales ou seigneuriales. Ces pouvoirs sont explicitement décrits dans l'édit du mois de juin 1679,⁴ qui règle aussi que la prévôté de Québec devait connaître des causes en première instance. On lit dans Garneau,⁵ que le Conseil ne jugeait qu'en appel, absolument comme les parlements de France. J'ai fait voir ailleurs⁶ qu'il recevait les appels comme d'abus des sentences rendues en l'officialité de Québec.

Enfin, il n'est personne qui ne connaisse les arrêts et règlements du Conseil Supérieur, qui étaient de véritables lois pour le Canada. Ainsi donc, il est hors de doute que ce tribunal ait joui de la double attribution de pouvoir judiciaire et de pouvoir législatif, absolument comme les parlements ou cours souveraines de France.

La seule question qui reste à examiner, c'est de savoir s'il avait aussi le droit de contrôler la promulgation des lois ?

M. Garneau nous l'assure.⁷ "Le Conseil, dit-il, devait enregistrer, sur l'ordre du roi seulement, tous les édits, déclarations, lettres patentes, et autres ordonnances, pour leur donner force de loi." On

1 Dictionnaire de droit, etc., t. II, p. 302, vo. Parlement.

2 Guyot, Répertoire etc., t. VI, p. 754, vo. Enregistrement.

3 Edits et ordonnances, t. I, p. 38, édition de 1854.

4 Edits et ordonnances, t. I, p. 236.

5 Histoire du Canada, t. I, p. 164.

6 Revue Canadienne, t. V, p. 580 et suiv.

7 Histoire du Canada. t. I, p. 164.

lit aussi dans le nouveau Denisart : " Les Conseils Supérieurs jouissent dans les colonies, des mêmes droits que les cours souveraines en France. Ils enregistrent les ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes, concernant les colonies, et même de simples lettres ministérielles qui leur sont adressées." ¹ Ainsi l'édit de 1667 n'est entré en vigueur dans la Nouvelle-France, qu'après avoir été enregistré au Conseil Supérieur de Québec, avec les modifications que cette Cour crut convenable d'y proposer. Par l'édit de juin 1679, le roi accepta plusieurs des changements, faits provisoirement par le Conseil, et les rendit définitifs.

J'ai signalé plus haut la conduite tenue par le roi et par le Conseil Supérieur de Québec, au sujet de l'article V du titre I de l'édit de 1667. Le fait que cet article, qui définit le délai dans lequel les ordonnances doivent être enregistrées, fut envoyé au Conseil de Québec, comme aux cours souveraines ou parlements de France, indique bien que le roi considérait et traitait le tribunal canadien comme une institution identique aux cours souveraines de France. Enfin, la manière dont le Conseil reçut cet édit confirme pleinement cette appréciation.

Les édits, règlements, ordonnances, etc., que le roi faisait pour la Nouvelle-France, étaient invariablement adressés au Conseil Supérieur de Québec, avec ordre de les enregistrer. On en lit l'attestation officielle au bas de chacun de ces documents.

Il suffira de citer ici l'édit du 30 juillet 1666, contre les jureurs et blasphémateurs ; celui du 1 avril 1676, pour encourager les mariages en Canada, qui se trouvent tous dans la collection canadienne des Edits et Ordonnances ², pour permettre au lecteur de vérifier lui-même l'exactitude de cette remarque.

Puisqu'il en est ainsi, dans quel but Louis XIV aurait-il adressé ces ordonnances au Conseil Supérieur, et pourquoi lui aurait-il ordonné de les publier et de les enregistrer, si elles n'avaient pas eu besoin de ces formalités pour entrer en force dans la province de Québec ? Il est évident que ce monarque absolu, si jaloux de son autorité, n'aurait pas soumis ses édits au contrôle de ce tribunal, pour les mettre en vigueur, si celui-ci n'eût réellement possédé le droit d'en contrôler la publication et même de leur faire subir les changements que pouvaient demander les besoins du pays. Le Conseil Supérieur, établi au milieu d'une population, avec laquelle il était chaque jour en contact, soit en lui rendant la justice, soit

¹ T. IV. p. 609, vo. Colonie, no. 6.

² T. I, p. 62.

en faisant des arrêts et règlements remplis de sagesse, devait connaître mieux que le roi la condition de la colonie et les lois qui pouvaient être favorables à ses développements. C'est ce que Louis XIV sembla dire, dans l'édit de création du Conseil Supérieur, en déclarant "que la distance des lieux est trop grande pour pouvoir remédier d'ici à toutes choses, avec la diligence qui serait nécessaire."

Tous ces faits semblent nous induire à penser que le Conseil Souverain de Québec avait été revêtu, dès son établissement, d'un droit de contrôle sur les édits du roi, et qu'il avait reçu le privilège de ne les publier qu'après une délibération libre et inspirée par le bien du pays.

Ainsi donc, on retrouve dans l'organisation et les fonctions de ce tribunal toutes les principales attributions et tous les droits essentiels qui caractérisaient les parlements français. L'on peut donc les assimiler complètement et affirmer qu'ils formaient des institutions du même genre, possédant les mêmes privilèges, et que, par conséquent, les édits et ordonnances publiés en France, après 1663, et qui n'ont pas été enregistrés au Conseil Souverain de Québec, n'ont pas force de loi en Canada.

III

On trouve aussi dans l'organisation judiciaire des Iles de la Guadeloupe et de la Martinique un puissant argument en faveur de cette opinion.

Peu de temps après l'érection du Conseil Supérieur de Québec, Louis XIV créa dans ces Iles, par un édit du 11 octobre 1664, deux Conseils Souverains, qui furent organisés tout-à-fait à l'instar de celui de Québec. Merlin, ¹ nous dit qu'ils ne connaissaient pas des causes en première instance, mais qu'ils formaient un tribunal d'appel où les sentences des amirautés et des juridictions inférieures pouvaient être revisées. Par l'édit de 1664 et par un règlement de 1671, le roi leur ordonna, comme il avait fait au Conseil Supérieur de Québec, de juger suivant les lois et ordonnances du royaume et conformément à la coutume de Paris. ²

Quant à leur droit d'enregistrer les édits publiés en France, tous les auteurs reconnaissent formellement qu'ils le possédaient, et

¹ Répertoire, vo. Colonie, § III.

² Guyot, Répertoire, vo. Colonie, t. III, p. 701

l'histoire de ces Conseils Souverains montrent qu'ils l'ont constamment exercé. Les ordonnances royales ne devenaient en force aux Iles que par cette promulgation. "A la Martinique, par exemple, dit Petit, ¹ le Conseil Supérieur se conforme aux lois du royaume antérieures à son établissement, en 1664, autant que la différence des lieux n'y fait point d'obstacle ; mais quant aux lois promulguées après sa création, il ne regarde comme lois que les ordonnances de 1667, 1669, 1670, 1673, parce qu'il les a enregistrées en 1681. Ce conseil, continue le même auteur, infirme les sentences des premiers juges rendues en contravention à ces lois, quoique ces sentences soient rendues en exécution des lois postérieures, mais non enregistrées."

Ceci nous montre clairement qu'on ne considérait comme lois à la Martinique que celles qui avient été enregistrées. Guyot ² et Merlin, ³ qui admettent ce fait, l'expliquent en disant que plusieurs lois françaises n'étaient pas applicables aux colonies. On retrouve aussi la même doctrine dans le nouveau Denisart. ⁴

Enfin, il était si bien reconnu que l'enregistrement aux Conseils Souverains des Colonies était nécessaire pour mettre les édits, ordonnances, etc., en vigueur, que Guyot ⁵, nous dit qu'une déclaration du 18 mars 1766 renouvelle les défenses déjà faites aux Conseils Souverains des Colonies, d'enregistrer, sans les ordres du roi, les lois anciennes et nouvelles du royaume. C'était admettre que par cet enregistrement ces lois seraient devenues en vigueur dans la colonie. Donc, celles qui n'étaient pas enregistrées n'avaient aucune force.

Cette conclusion est logique, et elle a été adoptée par le Parlement de Paris dans plusieurs arrêts et entre autres dans l'espèce suivante.

Un testament olographe, fait sans date à Saint-Domingue, a été attaqué, en 1764, à la faveur de la nullité prononcée par l'ordonnance de 1735 sur les testaments. Les parents légataires ont opposé à cette ordonnance le défaut de publication et d'enregistrement dans les deux Conseils de Saint-Domingue, attesté par le ministre et le député des Conseils des colonies. Le Châtelet de Paris avait déclaré le testament nul ; mais le Parlement, devant qui la cause

¹ Droit public des Colonies, t. III, p. 78.

² Répertoire, vo. Colonie, t. III, p. 702.

³ Répertoire, vo. Colonie, t. IV.

⁴ T. IV, vo. Colonie, p. 611, s. 2, no. 3.

⁵ Répertoire, vo. Colonie, p. 703.

fut portée en appel, a infirmé cette sentence et ordonné l'exécution du testament.

Je retrouve la même doctrine dans deux arrêts de la cour de Cassation, dont le premier est en date du 23 mars 1820. ¹ Il résulte de cet arrêt que "toutes les dispositions législatives et réglementaires, de quelque autorité qu'elles émanent, ne peuvent être obligatoires pour les colonies qu'autant qu'elles y ont été promulguées et enregistrées.

"Mais il suffit que les lois aient été enregistrées pour qu'elles soient réputées légalement promulguées."

C'est ainsi que le compilateur du *Journal du Palais* apprécie le sens de cet arrêt.

Le second arrêt de la Cour de Cassation est du 26 décembre 1827. ² Il a jugé que "sous l'ancien droit, les ordonnances légalement publiées en France étaient exécutoires dans les colonies, sans avoir besoin d'y être enregistrées. La nécessité de l'enregistrement ne s'applique qu'aux lois postérieures à l'établissement des conseils supérieurs. (*Ord. du 24 mai 1764, art. 34.*)"

Et voici les paroles bien remarquables et bien fortes qu'on lit dans les considérants de cet arrêt :

"Attendu, sur le premier moyen, que si, depuis l'établissement des conseils supérieurs de la colonie, les lois du royaume n'ont pu y recevoir exécution *avant qu'elles aient été régulièrement promulguées par un enregistrement dans ces conseils*, il n'en était pas de même pour les lois et ordonnances antérieurement rendues, qui formaient le droit commun du royaume ;—Qu'il est établi par l'art. 34, ordonn. du 28 mai 1664, et par une série constante de jugements et d'arrêts, que les lois et ordonnances légalement promulguées dans le royaume y étaient exécutées sans enregistrement ; que la nécessité le voulait ainsi, puisque, dans le système contraire, les crimes qui attaquent la société civile jusque dans ses fondements, y seraient demeurés impunis."

M. Portalis présidait la Cour de Cassation à cet arrêt, qui fut rendu sur le rapport de M. Ollivier, les conclusions de M. Laplagne-Barris, et le plaidoyer de M. Isambert.

Le même arrêt se retrouve également dans le *Journal du Palais*, et voici comment l'auteur de cette collection en résume le sens :

"Jugé cependant que si, depuis l'établissement des conseils supérieurs aux colonies, les lois du royaume n'y ont pu être obli-

¹ *Journal du Palais*, 1819-1820, p. 877. Douanes C. Lesage.

² Sirey, Recueil Général des lois et des arrêts, 8e vol. de la 1ère série, an 1825-1827. (Bissette).

gatoires qu'autant qu'elles y ont été enregistrées, il n'en était pas de même sous le droit antérieur ; les lois et ordonnances légalement publiées en France étaient exécutoires dans les colonies sans enregistrement." ¹

Ce sont là les seuls arrêts sur la question que j'ai pu trouver après des recherches assez longues. On le voit, ils sont clairement favorables à la thèse que je soutiens ici.

Ainsi donc, il est évident que les édits, ordonnances, etc., non enregistrés aux Conseils Souverains des Iles, n'avaient pas force de loi dans ces colonies ; mais j'ai fait voir une analogie complète entre ces Conseils Souverains et celui de Québec ; par conséquent, comme aux Iles, les édits, ordonnances, etc., non enregistrés au Conseil Supérieur de Québec n'ont pas force de loi en Canada.

IV.

Quelle que soit la valeur des trois considérations qui m'ont conduit à cette conclusion unique, que les édits et ordonnances royaux ne pouvaient acquérir force de loi en Canada que par l'enregistrement au Conseil Supérieur de Québec, je crois utile de rapporter, pour fortifier cette conclusion, certains arrêts qui viennent à l'appui et les opinions des écrivains et des jurisconsultes qui ont eu occasion de traiter cette question dans leurs ouvrages. L'intelligence humaine est ainsi faite qu'elle ne se sent complètement à l'abri de l'erreur que lorsque, ayant d'abord basé son jugement sur une évidence bien raisonnée, elle le confirme ensuite par les témoignages nombreux d'hommes graves, instruits et prudents.

Or, sur la question qui nous occupe, il sera facile de faire voir que la grande majorité des auteurs est d'avis que les édits et ordonnances royaux devaient être enregistrés au Conseil Supérieur de Québec pour acquérir force de loi en Canada. C'est aussi l'opinion que les tribunaux canadiens ont embrassée, conformes sur ce point à la jurisprudence française.

J'ai déjà cité Garneau, dans son *Histoire du Canada* ; j'ai aussi rapporté quelques paroles de Lord Brougham. L'illustre homme d'état et l'éminent magistrat, dont l'Angleterre pleure la perte récente, eut occasion, dans la cause déjà citée de Hutchinson & Gillespie, portée devant le Conseil Privé de Sa Majesté, d'exprimer,

¹ Voir aussi le *Journal du Palais*, Répertoire Général, t. III, Vo. Colonies, §§ 406, 420, 458, 514, 539.

en qualité de président de ce haut tribunal, son opinion sur la nécessité de l'enregistrement des ordonnances ; il le fit avec cette netteté d'esprit et cette profondeur de vues qui ont toujours marqué ses jugements. En prononçant la sentence de la cour Lord Brougham développa sa pensée sur l'absolue nécessité de la publication des édits au Conseil Supérieur de Québec. Les avocats de Gillespie avaient cité, en faveur de leurs prétentions, l'ordonnance du commerce de 1673, la déclaration du 18 novembre 1702, et celle des 11 et 16 juin 1716. Lord Brougham, en rendant le jugement du Conseil Privé, dit :

" The ordonnances cited do not apply ; they were never registered, and it is a principle of the French law that all ordonnances not registered are void. Registration was necessary to give them authority. It is the check which the Parliament of Paris had over the édits of the Crown. The ordonnance of 1766 throughout assumes registration to be necessary. The mere fact, therefore, of the existence of certain ordonnances is not sufficient to make them in force in Canada." ¹

A cette haute autorité, j'ajouterai celle non moins remarquable du célèbre jurisconsulte anglais, M. Burge, qui, dans la même cause de Hutchinson et Gillespie, dit explicitement ce qu'il pensait de toute cette question de l'enregistrement des édits et ordonnances royaux au Conseil Supérieur. Répondant aux avocats de Gillespie, qui, comme on vient de le dire, avaient cité des lois non enregistrées à Québec, il dit : *" None of these authorities prevail in Canada ; they were never registered, as required by the édit of Louis XIV, to become part of the law in Canada."* ²

L'Honorable juge Mondelet, traitant cette question dans un travail remarquable sur la nécessité de l'étude de l'histoire du droit, exprima la même opinion et dit : " Nous avons cru devoir rappeler au souvenir du lecteur différentes ordonnances depuis 1510, jusqu'à cette dernière époque, 1665, afin de nous bien faire comprendre. Aussi, l'on saisit immédiatement ce qui en est, car de toutes les ordonnances qui suivent, celle de Louis XIV, du mois d'avril 1667, et quelques autres, sont les seules qui aient été enregistrées au Conseil Supérieur de Québec, et les seules qui, avec les modifications qu'elles y ont subies, aient force de loi en Canada. C'est pour cette raison, que l'ordonnance du commerce, de 1673, celle des subrogations en 1731, celle des testaments en 1735, celle des inscriptions de faux en 1737, celle des substitutions de 1747,

¹ Revue de Législation et de Jurisprudence, t. III, p. 433.

² Do. do. do., p. 432.

ne sont pas loi en ce pays. Cela est bien important; car non-seulement l'on commettrait, en citant ces dernières ordonnances, ou en les appliquant, des erreurs graves; mais si l'on n'est pas bien éclairé sur cette partie du droit français, l'on est exposé à donner, tête baissée, dans les méprises les plus lourdes et les plus dangereuses, en adoptant des opinions de jurisconsultes, ou des arrêts de cours, basés sur des lois alors en force en France, mais sans application aucune en Canada.”¹

Sur le banc, ce magistrat exprima encore la même opinion, en prononçant le jugement dans une cause célèbre en nullité de mariage :¹ “ La déclaration de 1697, dit-il, est la seule loi en France qui prononçait la nullité du mariage, lorsqu'il avait été fait sans publication de bans ou dispense d'iceux et sans le consentement de leur père ou mère ou tuteur pour les mariages des mineurs; mais elle n'est pas en force en Canada, vu qu'elle n'a pas été enregistrée au Conseil Supérieur de Québec.”

M. Crémazie, professeur de droit à l'Université Laval, traite aussi la question dans son cours de droit civil; mais il ne fait pas voir clairement à quelle opinion il se range.

“ Le Conseil Souverain de Québec, dit-il, était le parlement de la Nouvelle-France, et une loi n'était obligatoire en Canada depuis 1664 qu'autant qu'elle avait été enregistrée dans le registre du Conseil. Aucune loi n'ordonne cet enregistrement, mais les registres du Conseil nous montrent que cette formalité a été remplie en quelques cas; d'ailleurs on ne peut la mettre en doute, en présence de la défense de Louis XV, en 1746, qui est dans les termes suivants : “ Je vous ai déjà fait savoir que mon intention est que vous ne procédiez à l'enregistrement d'aucun de mes édits, déclarations, arrêts, ordonnances, etc., qu'après que le gouverneur général et le sieur intendant de la Nouvelle-France vous auront expliqué que je le désire ou le trouve bon.”

“ Cette défense est adressée au Conseil Supérieur, mais la question n'est pas aussi claire quant aux actes législatifs des rois de France faits depuis 1664 jusqu'en 1746; néanmoins, depuis la domination anglaise, on a toujours décidé que tout acte législatif, de quelque nature qu'il soit, fait ou promulgué en France depuis 1664, et non enregistré au Conseil Souverain de Québec, est sans autorité quelconque en Canada. Cependant il paraîtrait que sous la domination française, le Conseil Souverain et les autres cours du Canada décidaient d'après les ordonnances et édits des rois de France posté-

¹ Revue de Législation etc., t. I, p. 104.

Languedoc vs Laviolette, L- C. Jurist. t. I, p. 243.

rieurs à 1664, et jusqu'en 1759, quoique ces lois n'aient pas été enregistrées."

M. Crémazie semble soutenir dans ces lignes l'opinion que j'ai moi-même adoptée. Cependant il apporte les principales objections que l'on fait contre cette opinion, sans indiquer les réponses qu'elles provoquent. Essayons de suppléer à son silence.

La lettre de Louis XV qu'il cite est du 9 décembre 1746.¹ Au commencement, le roi réfère à une lettre antérieure qui contenait les mêmes recommandations; cette lettre est du 26 octobre 1744, et voici ce qu'elle dit :

« M. le marquis de Beauharnois et M. Hocquart,

« Quoique je vous aie déjà expliqué par rapport à l'enregistrement en mon Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, de mes édits, déclarations et autres expéditions, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est, que vous empêchiez qu'il ne soit enregistré au dit Conseil Supérieur non-seulement aucuns édits, déclarations, arrêts, règlements et ordonnances, autres que ceux qui par mes ordres vous seront adressés par mon secrétaire d'état ayant le département de la marine; mais encore aucunes lettres de grâce, de rémission ou d'abolition, lettres d'anoblissement, de confirmation de noblesse, de relief de surannation, ou de dérogeance à noblesse, lettres de naturalité, ni autres expéditions de mon sceau ni de mon conseil d'état vous aura fait savoir de ma part, que je trouve bon qu'on procède aux dits enregistrements. Sur ce, etc." ²

Un arrêt du Conseil Souverain, en date du 18 juillet 1746,³ ordonna qu'on se conformerait aux instructions du roi.

On prétend qu'avant cette époque, il n'existait aucun ordre semblable de la part du roi, ni aucun arrêt du Conseil portant le même commandement; et on en conclut que ce n'est qu'à partir de 1746 que les ordonnances ont dû être enregistrées au Conseil pour acquérir force de loi en Canada.

Il me semble évident qu'on fait dire à la lettre de Louis XV, beaucoup plus qu'elle ne comporte par elle-même. Il suffit, en effet, de la lire, pour se convaincre qu'elle n'introduisit pas de dispositions nouvelles dans le pays.

Déjà quelques années auparavant, en effet, le roi avait défendu d'enregistrer les édits, ordonnances, etc., sans un ordre de sa main.

¹ Edits et ordon. t. I, p. 588.

² Edits et Ordonnances, etc., t. II, p. 224.

³ Id., id.

Il renouvela plus tard le même commandement dans la lettre que cite M. Crémazie. Dans cette lettre, le roi réfère évidemment à celle du 26 octobre 1744, dont il ne fait à peu près que renouveler les prescriptions.

Ces deux documents doivent donc s'interpréter l'un par l'autre. Or ni l'un ni l'autre ne déclare que les ordonnances publiées en France depuis 1663 acquéraient force de loi en Canada sans l'enregistrement au Conseil Supérieur de Québec. Il aurait cependant fallu le dire formellement; car un tel privilège, qui aurait été contraire aux principes fondamentaux de la législation française, ne pouvait exister en Canada que par une volonté du roi bien explicite, formulant une exception aux règles générales. On ne peut produire aucun acte qui indique ce désir royal.

De plus, il est incontestable que lors de l'édit de 1667 le roi, en adressant cette loi au Conseil Supérieur de Québec, reconnut à cette Cour les droits et les prérogatives des cours souveraines ou parlements de France. Le monarque aurait-il donné ce caractère au Conseil Supérieur de Québec seulement pour le cas de cet édit; et en le lui envoyant pour l'examiner, le modifier et l'enregistrer, aurait-il par là même conféré à ce tribunal une faveur exceptionnelle? Non, évidemment; il ne fit en cela que reconnaître un droit que le Conseil eut du moment de son institution et qu'il tenait en vertu de la nature même de son organisation. Les droits et les prérogatives que possédait le Conseil Supérieur en 1667, il les possédait avant, et il les a toujours eu depuis. Mais il ne les a pas toujours exercés, assure-t-on; cela n'y fait rien, et ne peut prouver qu'il n'en était pas revêtu.

L'histoire du droit dans les anciennes Iles françaises de la Martinique et de la Guadeloupe, vient encore ici à notre aide pour nous faciliter l'intelligence de notre propre législation. Le 18 mars 1766, Louis XV adressa aux Conseils Souverains de ces colonies une déclaration leur renouvelant les défenses déjà faites d'enregistrer sans ses ordres les lois anciennes ou nouvelles du royaume. On voit que cette déclaration est semblable à la lettre du 26 octobre 1744, adressée à MM. de Beauharnois et Hocquart. Cependant, personne n'a jamais songé à prétendre que ce n'est que depuis ce moment que les Conseils Souverains de la Martinique et de la Guadeloupe ont joui du privilège d'enregistrer les ordonnances royales. C'aurait été contraire aux faits; car, on l'a vu, dès leur institution, ces Conseils Souverains ont eu le droit de publier les édits du roi, et ceux qu'ils avaient enregistrés, seuls, acquéraient force de loi dans les Iles. Il en a été de même au Canada. Le Conseil Supé-

rieur de Québec et les Conseils Souverains des Iles étaient, comme je l'ai démontré plus haut, des institutions analogues. Pourquoi voir dans une lettre de Louis XV un sens et un effet que personne n'a jamais donné à une déclaration identique du même monarque. Dans les deux cas, il défend d'enregistrer sans ses ordres les lois qu'il fait en France ; ici on veut prétendre que cette défense confère dorénavant au Conseil un nouveau droit, celui de contrôler la promulgation des édits ; tandis qu'aux Iles, on a toujours cru que cette défense ne donnait pas aux Conseils d'autres prérogatives que celles dont ils avaient toujours joui précédemment. On doit donc penser que cette lettre de Louis XV, de 1744, comme sa déclaration de 1766, loin de conférer aux Conseils auxquels elles s'adressaient des droits nouveaux, ne fit au contraire, que leur enjoindre strictement de se conformer à un ordre préalablement donné par lequel ils ne devaient enregistrer que les lois spécialement destinées aux colonies par le roi.

Mais, dit-on, l'ordonnance du commerce, de 1673, quoique non enregistrée au Conseil Supérieur de Québec, a cependant été observée en Canada comme loi en force. On prétend conclure de là que l'enregistrement des édits n'est devenu nécessaire qu'à partir de 1744. Ceux qui ont fait cette objection ne se sont pas rappelés qu'ils l'avaient eux-mêmes résolue, d'une manière très-juste ; en sorte que ce fait ne peut avoir l'importance qu'ils ont voulu lui attribuer en faveur de leur thèse. En effet, l'on pourrait presque dire, remarque M. Bibaud, ¹ que le Code Marchand est de droit commun universel, étant cité et pris pour règle partout. Ainsi, Lord Mansfield se soumettait à son influence, et ce code joue le plus grand rôle dans les écrits de Lord Tenderden sur le droit commercial.

Mais s'il est vrai, comme l'affirme M. Bibaud, qui prétend pourtant que l'enregistrement n'est devenu nécessaire au Conseil Supérieur de Québec qu'après la lettre de Louis XV, s'il est vrai que le Code Marchand était respecté en Angleterre, il n'est pas étonnant qu'il ait été observé dans la Nouvelle-France. Du reste, on sait que souvent les tribunaux se laissent guider par des considérations qui ne sont pas toujours puisées dans les lois du pays ; souvent ils s'appuient sur des principes d'équité et de droit commun que les édits et ordonnances royaux ne font quelque fois que reproduire.

On cite des arrêts de la prévôté de Québec qui ont jugé d'après des ordonnances non enregistrées au Conseil Supérieur ; et dans *l'Extrait des Messieurs*, assure-t-on, Cugnet et ses collaborateurs

¹ Commentaires, t. II, p. 296,

citent comme lois du pays les ordonnances des donations, des testaments et des substitutions, qui n'ont pas été enregistrées au Conseil Supérieur de Québec. Il faut dire que ce sont là de ces irrégularités et de ces anomalies, qu'on rencontre dans tous les nouveaux établissements; on sait qu'elles n'étaient pas isolées dans le gouvernement primitif de la colonie canadienne, et qui pourrait affirmer qu'il ne s'en rencontre pas encore aujourd'hui, dans la jurisprudence du pays? Du reste, qui nous dit que ces jugements, s'ils eussent été portés en appel devant le Parlement de Paris, comme le fut l'arrêt sur le testament de St. Domingue cité plus haut, n'auraient pas, comme lui, été infirmés et mis à néant?

Ainsi donc, il faut tenir que les ordonnances publiées après 1663, qui n'ont pas été enregistrées au Conseil Supérieur de Québec, ne sont pas en force en Canada. Je ne vois pas qu'il soit possible d'en arriver à une autre conclusion. Aussi, s'il est permis au jurisconsulte de consulter ces édits et ces ordonnances, pour y trouver l'esprit du droit français, qu'il peut quelquefois être important de connaître pour éclairer certains points obscurs ou contestés de nos lois; cependant l'avocat ne saurait les citer sans danger à l'appui de sa cause. En le faisant, il s'expose à entendre le tribunal lui dire qu'il s'appuie sur des lois qui ne sont pas en force et qui, par conséquent, ne pourraient prévaloir contre une législation positive.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

[MANUSCRIT DE PARIS. — PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ
LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.]

HISTOIRE DU MONTREAL.

1640-1672.

(SUITE.)

DE L'AUTOMNE 1656, JUSQU'A L'AUTOMNE 1657 AU DÉPART DES
VAISSEaux DU CANADA.

Le 27 du mois de janvier, il arriva ici un grand malheur à Mlle Mance, laquelle se rompit et se disloqua le bras tout en même temps d'une étrange façon, sans que les chirurgiens pussent trouver moyen de le rétablir, mais ce qui n'était pas possible aux hommes, s'est trouvé depuis facile à la main du Tout Puissant, laquelle avait permis ce malheur afin de mettre la mémoire de feu M. Ollier en vénération, par l'effet miraculeux de cette guérison jugée de tous incurable, soit en Canada, soit en France, ce que nous verrons dans son lieu. En attendant, accompagnons un peu Mr. de Maison-Neufve dans son voyage, et le voyons convier MM. les associés à demander à feu M. Ollier qu'il envoyât des ecclésiastiques à Montréal, proposition qui fut si bien reçue que tous jugèrent qu'il l'en fallait presser fortement, mais on n'y eut pas grand peine, car Mr. de Maison-Neufve, allant trouver Mr. Ollier, après s'être entendu avec lui de toutes ces choses, il le pria de se ressouvenir d'une lettre que Mlle. Mance lui avait écrite l'an dernier.

laquelle l'avertissait qu'il était temps d'exécuter tous les beaux projets qu'il avait fait pour le Montréal, qu'il ne devait pas retarder davantage à lui envoyer des ecclésiastiques de son séminaire ; Le zélé serviteur de J. C. ne pouvant refuser telles propositions les accepta d'abord, il eut bien voulu venir se sacrifier lui-même tout accablé qu'il était et près de son tombeau par ses mortifications et austérités extraordinaires, mais n'y ayant de possibilité à la chose, il jeta les yeux sur Mr. l'abbé *Quélus*, sur Mrs. *Souart* et *Gallinier* et Mr. *Dallet*, qui tous quatre acceptèrent le parti avec autant d'obéissance et de zèle qu'on en saurait souhaiter. Le temps étant venu de partir, chacun plia la toilette avec autant de diligence et de promptitude, qu'Isaac plia son fagot, s'en allant vers ce lieu qu'on regardait pour celui de son sacrifice. Quant à Mr. l'abbé de Quélus auquel l'assemblée du clergé avait voulu auparavant procurer une mitre pour venir ici prêcher l'évangile, il n'y vint pas avec moins de joie sous une moindre qualité. Voyant que la plus grande gloire de Dieu ne s'était pas trouvé conforme à celle que l'on avait eu de l'honorer du bâton pastoral. La conduite de Dieu est admirable en toutes choses ; Mr. de Maison-Neufve et Mlle. Mance se disait d'années en années, il faut demander des ecclésiastiques à M. Ollier avant qu'il meurt, même il ne faut pas beaucoup tarder, car tous les ans on nous mande qu'il se porte mal. Ils se disaient assez cela tous deux ensemble, mais pour cela, ils n'en poursuivaient point l'exécution ; il n'y eut que cette année qu'ils entreprirent cela chaudement.—Voyons un peu comment il était temps de le faire ; incontinent que ces quatre messieurs furent partis, Mr. Ollier mourut, ils partirent en carême et il mourut à Pâques ; s'il fut mort plus tôt, peut-être que l'ouvrage serait encore aujourd'hui à entreprendre, même si ces quatre messieurs eussent différé le carême à partir, n'ayant point été engagés dans ce voyage qu'ils ne pouvaient honnêtement abandonner après s'y être mis ; apparemment ils ne seraient pas partis ; voyant cette mort arriver, mais la providence qui veillait sur son serviteur exécuta ses desseins, avant que d'en sortir voulut qu'il commençât l'exécution de celui-ci et le mit en état d'être poursuivi avant que de l'attirer à soi ; — jusques alors, il avait été servi de lui par tous les coins de la France, mais pour dilater son cœur davantage et donner des espaces à l'excès de son amour, il voulut le porter par ses enfants, avant sa mort, jusques dans les pays étrangers, il ne voulut lui faire cette grâce qu'à la mort parce qu'il voulait que l'arrivée de ces quatre ecclésiastiques du séminaire de St. Sulpice fut un témoignage authentique au Montréal de l'intime amour que lui portait son serviteur, par le legs pieux qu'il lui faisait de ses enfants pour le servir après lui, Dieu seul.

sait combien ces quatre Missionnaires Evangéliques furent affligés ; étant encore à Nantes, avant de faire voile, ils apprirent la fâcheuse nouvelle de ce décès, mais enfin comme ils étaient dans le dessein de mourir à tout pour Dieu, ils ployèrent le col comme des victimes qui n'allaient pas pour éviter le sacrifice. Pour cela, ils ne tournèrent pas la tête en arrière, ils suivaient toujours M. de Maison-Neufve comme celui qui les devait mener dans cette bonne terre pour être le champ de leurs combats aussi bien que le théâtre de leurs triomphes. Quand ce fut le temps de partir, ils montèrent tous gaiement dans le vaisseau et se disposèrent à affronter généreusement pour Dieu les plus élevés flots de la mer, il est vrai que au commencement, elle sembla être la maîtresse et fit mal au cœur à plusieurs, mais la partie supérieure qui dans les âmes généreuses et chrétiennes ne cède pas volontiers aux souffrances corporelles, devint la maîtresse par la vertu de la patience qui les fit triompher de toutes les peines et hazards de la mer. Il est vrai que Dieu les assista bien dans ce voyage et que par une protection de sa main, il les délivra de plusieurs grands et imminents périls dans lesquels ils devaient faire naufrage ; mais enfin le ciel qui les destinait à toute autre chose, les délivra de tous ces accidents ; et les ayant mis dans le fleuve St. Laurent, ils naviguèrent heureusement vers Québec ; ce qui ne se fit pas sans goûter auparavant des rafraichissements de ce pays, parce que le père *Deguan*, les Rev. Pères Jésuites et Mr. d'Aillebout ayant su leur venue, ils s'en allèrent au devant d'eux jusqu'à l'Isle d'Orléans où ils les régalerent avec des témoignages d'une si grande bienveillance que cela les obligea de venir passer quelques jours à Québec avant de monter au Montréal, contre la résolution qu'ils en avaient faite ; quoi plus on complimenta Mr. l'abbé Quélus sur les lettres de grand Vicaires qu'on savait qu'il avait ou qu'on présumait avoir de Mgr. L'Archevêque de Rouen. Ayant reçu leurs compliments et civilités sur ce sujet, il fut convié surtout par un des Révérends Pères Jésuites de s'en vouloir servir pour Québec, ce qu'il ne voulait pas faire d'abord, mais enfin il acquiesca aux instances, il n'y avait rien de plus doux dans un pays barbare comme celui-ci que d'y voir de si belles choses ; mais un temps si serein, ne fut pas longtemps sans se brouiller, les tonnerres commencèrent à gronder et nos quatre nouveaux missionnaires ne s'enfuirent pas pour être menacés. Ils se regardèrent comme des novices sous le père maître et se résolurent de souffrir tout au long les rigueurs de leur noviciat. Laissons-les tous sur la croix, avec le Père *Poner*, très-digne religieux de la compagnie de Jésus, ne disons rien de leurs peines afin que le ciel découvrant un jour toutes choses à la fois, fasse voir en

même temps la sincérité d'un chacun dans son procédé, et la raison pourquoi il a permis tout ce qui s'est passé. J'espère que nous verrons que comme tous ont eu bonne intention, que tous aussi en auront des récompenses, tant ceux qui auront jeté les balles que ceux qui les auront reçues. Quand à ce qui est du reste des choses qui regardent le Montréal, nous n'avons rien à vous en dire pour cette année, si ce n'est la joie singulière qu'on y reçut de voir ces quatre messieurs, mais cette satisfaction ne dura pas longtemps et fut bientôt mêlée de tristesse par la venue du R. P. Pauset qui fit descendre Mr. l'abbé de Quéulus à Québec afin d'y exercer les fonctions curiales.

DEPUIS L'AUTOMNE 1657, JUSQU'A L'AUTOMNE 1658, AU DÉPART DES
VAISSEAUX DU CANADA.

Nous avons une histoire bien funeste pour commencer cette année, si toutefois nous pouvons trouver quelque chose qui puisse être commencé de la sorte entre les gens de bien, la chose arriva ainsi : Le 25 octobre 1657, un excellent menuisier nommé Nicolas Godet que la compagnie du Montréal avait fait venir ici avec toute sa famille par Normandie dès l'an 1641, son gendre nommé Jean St. Père, homme d'une piété aussi solide, d'un esprit aussi vif et tout ensemble, dit-on, d'un jugement aussi excellent qu'on ait vu ici, furent cruellement assassinés à coup de fusils avec leur valet, en couvrant leurs maisons, par des traîtres Iroquois, qui vinrent parmi nous, comme n'ayant plus de guerre les uns avec les autres depuis cette paix dernière et solennelle, dans laquelle ils nous avaient rendu nos gens et nous leur avions remis ceux des leurs qui étaient dans nos prisons. Certes cette perfide rupture nous fut bien fâcheuse, car il est bien difficile de retrouver des gens tels que nous les perdons, il est bien sensible de voir périr les meilleurs habitants qu'on ait par des lâches infâmes qui après avoir mangé leur pain, les surprennent désarmés, les font tomber comme des animaux de dessus le couvert d'une maison ; au reste le ciel trouva cette action si noire, que ces barbares s'enfuyant ici trop vite pour recevoir la punition de leur crime, il les punit par des reproches qu'il tira de la langue d'un de ceux qu'ils avaient tués ; ce que j'avance est un dire commun qui prend l'origine de ces mêmes assassinateurs, lesquels ont assuré que la tête de feu St. Père qu'ils avaient coupée leur fit quantité de reproches en l'emportant, qu'elle leur disait en fort bon Iroquois, quoique ce défunt ne l'entendait pas de son vivant ; " Tu nous tues, tu nous fais mille cruautés, tu veux

anéantir les Français, tu n'en viendras pas à bout ; ils seront un jour vos maîtres et vous leur obéirez, vous avez beau faire les méchants ; " Les Iroquois disent que cette voix se faisait entendre de temps en temps le jour et la nuit à eux, que cela leur faisant peur et les importunant, tantôt ils la mettaient dans un endroit et tantôt dans un autre ; que même parfois, ils mettaient quelque chose dessus pour l'empêcher de se faire ouïr, mais qu'ils ne gagnaient rien, qu'enfin ils l'écorchèrent et en jetèrent le crâne de dépit, que toutefois ils ne laissaient pas d'entendre la voix du côté où ils mettaient la chevelure, que si cela est, comme il n'y a pas d'apparence que ceci soit une fiction sauvage, il faut dire que Dieu sous les ombres de ce mort voulait leur faire connaître en leur faisant ces reproches ce qui a arrivé depuis, que si on en veut douter, je donne la chose pour le même prix que je l'ai reçue de personnes dignes de foi, entre lesquelles je puis dire que la dernière qui m'en a parlé et qui me dit l'avoir oui de la propre bouche de ces Iroquois est un homme d'une probité très-avancée, qui entend aussi bien la langue sauvage que je puis faire du Français ; cela étant, j'ai cru devoir vous rapporter la chose dans l'ingénuité qu'on y peut remarquer et je croirais manquer si je la laissais dans l'obscurité du silence. Depuis ce désastre arrivé, on recommença mais un peu trop tard à se mettre sur ses gardes et à ne pas souffrir les Iroquois plus proche que la portée du fusil. ce qui fit qu'ils gagnèrent fort peu sur nous le reste de cette année, et que tout ce qu'ils firent tourna à leur désavantage. Le petit printemps nous fournit une histoire qui mérite d'avoir ici son lieu et sa place ; ce fut l'arrivée de 50 Français, lesquels arrivèrent ici le 3 avril sous le commandement de *Mr. Dupuys*, à la conduite des RR. PP. Jésuites qui avaient été obligés de quitter la mission de *Onontahi* crainte d'être cruellement brûlés par ces barbares ; plusieurs de leurs gens moins disposés à ce genre de mort et à toute autre qu'il plairait à la providence d'envoyer, en eurent une telle frayeur qu'ils n'en furent guéris qu'à la vue du Montréal, lequel a fait plusieurs fois de semblables miracles ; au reste tout ce monde arrivé on tâcha de leur faire les meilleures réceptions qu'il fut possible et pour tâcher d'y réussir, on les sépara et on mit une partie au château et l'autre en cette communauté, à laquelle on accorda la grâce d'y précéder les RR. PP. Jésuites ; depuis cette flotte arrivée ici, il ne se passa rien qui mérite d'être écrit jusqu'aux nouvelles de France, lesquelles apprennent que le tonnerre qui avait menacé l'an dernier nos quatre missionnaires comme nous avons vu, avait fait grand bruit en plusieurs endroits du royaume, ce qui fit que *Mr. l'abbé de Quélus* quitta Québec pour venir consoler le Montréal de sa pré-

sence, et il y vint demeurer au grand contentement de tout le monde mais surtout de messieurs *Souart* et *Gallinier* qui ne craignirent pas de s'avancer bien loin dans les bois sans crainte des ennemis, afin d'aller au devant de sa barque pour lui témoigner la joie qu'ils avaient de son retour. Or Mr. l'Abbé de Quélus étant au Montréal, aussitôt Mlle. Mance qui était depuis 18 mois estropiée d'un bras par l'accident que nous avons marqué, lui dit : " Mr. voilà que mon bras s'empire au lieu de se guérir, voilà qu'il est déjà quasi tout desséché et me laisse le reste du corps en danger de quelque paralysie ; je ne le puis nullement remuer, même on ne peut pas me toucher sans me causer les plus vives douleurs, cet état m'enbarrasse fort, surtout en me voyant chargé d'un hôpital, auquel je ne puis subvenir dans l'incommodité où je suis et l'état où je me vois obligée de rester pour le reste de mes jours, cela étant, voyez ce qu'il serait à propos que je fasse, ne serait-il pas bon que j'allasse en France trouver la fondatrice tandis qu'elle est encore vivante et que parlasse à Messieurs de la compagnie du Montréal afin d'obtenir de la fondatrice, s'il se peut, un fonds pour des religieuses, puisqu'aussi bien la compagnie du Montréal n'est pas présentement en état de faire cette dépense avec les autres que ce lieu requiert, je ne puis plus vaquer aux malades ; que si je puis réussir, j'amènerai de ces bonnes religieuses de la Flèche, avec lesquelles feu Mr. Ollier et les autres associés ont il y a déjà longtemps passé un contrat pour le même dessein ; qu'en dites-vous, Monsieur ? " " Vous ne pouvez mieux faire, " lui dit-il : témoignant beaucoup de joie et de cordialité là-dessus. De là à quelque jours, Mr. Souart part pour Québec, Mr. L'abbé lui ayant dit qu'une des mères Hospitalières de ce lieu là avait grand besoin d'air, que comme c'était une personne de mérite, il fallait tâcher de lui sauver la vie, qu'il ferait bien de descendre pour cela, parce que ayant la connaissance de la médecine outre son caractère sacerdotal, aussitôt qu'il donnerait son suffrage à ce qu'elle monta ici pour changer d'air, on ne manquerait pas de la faire venir ; ce bon Monsieur ayant ouï ce discours, se disposa de partir au plus vite, pressé par cette même charité qui sans lui donner le loisir de réfléchir le porte tous les jours chez les malades afin de les assister quand qu'il en est requis, selon que Sa Sainteté a trouvé bon de lui permettre, si ce Monsieur descendit promptement à Québec, il remonta encore au plus vite au Montréal avec cette bonne religieuse malade et une de ses compagnes. Ces deux bonnes religieuses étant à terre, Mr. l'abbé de Quélus qui n'avait pas manqué à dire la raison pour laquelle il avait envoyé Mr. Souart à Québec, soudainement vint avertir de tout ceci Mlle. Mance qui ne savait pas ce qui se passait lui disant,

“Voilà deux bonnes filles Hospitalières qui arrivent parceque l'une d'elle a besoin de changer d'air elles vont venir saluer et demander le couvert ;” après cela, ces deux bonnes filles entrèrent ; auxquelles cette bonne demoiselle un peu interdite fit la meilleure réception qu'elle put, ensuite de quoi elle leur dit agréablement : “ Vous venez, mes mères, et moi je m'en vais :” Que si cette repartie d'esprit, fit voir son soupçon, cela lui était bien pardonnable d'autant que l'innocence de cette conduite eut paru un peu jouée à beaucoup d'autres ; Après avoir causé quelque temps avec elle, elle prit son temps pour aller voir Mr. de Maison-neuve, lequel croyant qu'elle avait fait venir ces deux religieuses, était étonné de ce qu'elle ne lui en avait rien dit, c'est pourquoi il la regarda un peu froid, surtout parcequ'il soupçonna quelque dessein d'établissement contre le contrat que feu M. Ollier avait fait conjointement avec les associés en faveur des religieuses de la Flèche ; mais un peu d'éclaircissement lui ayant fait connaître qu'ils n'étaient pas plus savants l'un que l'autre en cette matière et que ces bonnes filles ne venaient que pour prendre l'air afin de se guérir, ils se mirent à rire de la fausse alarme, se séparèrent bons amis, et Mlle. Mance s'en retourna trouver ses chères hôteses, avec lesquelles elle fut deux jours et deux nuits, après lesquelles elle les laissa dans sa maison de l'hôpital et s'embarqua pour la France, toute remplie d'un religieux amour vers ces deux bonnes et pieuses filles aussi bien que pour toute leur maison où Dieu est admirablement bien servi, d'où elle aurait bien voulu dérober pour toujours un aussi riche trésor que ces deux hôteses, sans que les filles de la Flèche auxquelles elle pensait uniquement à cause de l'élection qui en avait été faite. Etant à Québec, elle y resta 8 jours à l'hôpital où elle fut fort régalée en témoignage de reconnaissance du bon accueil qu'elle avait faite à leurs sœurs au Montréal, ensuite de quoi elle s'embarqua, pour ne mettre pied à terre que dans l'Europe.

DE L'AUTOMNE 1658 JUSQU'A L'AUTOMNE 1659 AU DÉPART DES
NAVIRES DU CANADA.

Le Montréal ne nous fournit pas de matières fort considérables jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de cette année, d'autant que chacun se tint si bien sur ses gardes à cause de la guerre, que l'on se para de l'embuscade de l'ennemi, ce que nous pouvons dire seulement, c'est que Messieurs du Séminaire de St. Sulpice ayant pris deux terres, aux deux extrémités de cette habitation, cela servit grandement à son soutien à cause du grand nombre de gens qu'ils avaient

eu l'un et l'autre de ces deux lieux qui étaient les deux frontières de Montréal ; Il est vrai qu'il leur en a bien coûté, surtout les deux premières années à cause d'une pieuse tromperie que leur fit Mr. de la Doversière, qui sachant la nudité où tous les habitants étaient alors, leur dit qu'ils n'auraient pas besoin de mener beaucoup de gens, qu'ils en trouveraient assez au Montréal pour faire leurs travaux, qu'ils n'avaient qu'à bien porter des étoffes et des denrées, que moyennant cela, ils feraient subsister les habitants du lieu et feraient faire en même temps ce qu'ils voudraient : Il est vrai que l'intention fut bonne, car ils trouvèrent un chacun ici dans un tel besoin de ces deux choses que sans ce secours, il n'y eut pas eu moyen d'y résister ; La providence est admirable qui prévoit à tout ; Pour les autres années ces messieurs firent venir une quantité de domestiques à cause de la grande cherté des ouvriers qui dans la suite n'ayant pas de si mauvaises années ont été bien aise de travailler plus pour soi que pour autres ; puisque le Montréal se trouve ici pauvre en ce qui regarde l'histoire ; passons un peu en France et voyons s'il ne s'y fait rien à son sujet qui nous donne lieu de nous entretenir, surtout voyons ce qui arriva à Mlle. Mance, et disons ce qui lui arriva pendant le séjour qu'elle y fit, ce qui se passa de la sorte. Elle ne fut pas plus tôt à Laroche que prenant un brancard à cause que l'état où étoit son bras ne lui permettoit pas une autre voiture, elle alla droit à la Flèche trouver Mr. de la Doversière qui lui fit un visage fort froid, à cause de quelques mauvais avis qu'on lui avoit donné du Canada, appuyé de cette nouvelle, il croyoit que cette demoiselle venoit lui faire rendre compte afin de se détacher de la compagnie et qu'elle vouloit d'autres filles pour l'assistance de l'hôpital du Montréal que celles qui avoient été choisies par les associés. Voilà le rafraîchissement que cette infirme eut à son arrivée pour la délasser des travaux de son voyage ; mais enfin le tout étant éclairci, on se rapaisa et l'union fut plus belle que jamais, si bien qu'elle se vit en état de partir en peu de jours pour Paris, plus joyeuse qu'elle ne se vit à son arrivée à *La Flèche*. Étant à Paris, elle vit aussitôt Mr. de *Breton Villiers* le supérieur du Séminaire de St. Sulpice et Madame sa chère fondatrice qu'elle rendit témoin oculaire de son pitoyable état auquel ils prirent une part bien singulière. Quelques jours après, elle vit tous les Messieurs de la compagnie du Montréal assemblés auxquels elle fit un fidèle rapport des choses comme elles étaient ici, après cela, elle leur témoigna bien au long, l'impossibilité où elle était de subvenir à l'hôpital si elle n'était secourue ; qu'elle croyait que le temps était venu d'envoyer ces bonnes filles sur lesquelles Mr. Ollier et tous avoient jeté la vue, qu'elle ferait son

possible auprès de sa chère dame pour en obtenir la fondation, qu'elle avait tout à espérer de sa bonté ; eux lui ayant témoigné la reconnaissance qu'ils avaient à sa sollicitude parlèrent tous unanimement de son infirmité et dirent qu'il fallait sans plus tarder la faire voir aux plus experts, afin de tenter par toutes les voies possibles sa guérison. Là dessus feu Mr. Duplessis Monbar d'heureuse mémoire ajouta que Mlle Chahue la mèneroit en son carosse chez les personnes qu'on nomma et qu'on crut les plus habiles. La chose s'exécuta comme on l'avait résolue mais sans aucun fruit, car dans toutes les consultes on nous répondit qu'il n'y avait rien à faire, que le mal était trop grand et trop invétéré, que de plus, elle était trop âgée, qu'il fallait même prendre garde que ce mal de bras ne se communiquât au corps ; que sa main et son bras ayant la peau aussi sèche qu'un cuir à demi préparé, qu'étant sans la moindre liberté d'en user, que les parties étant toutes atrophiées et glacées de froid sans conserver d'autre sensibilité que pour lui causer de grands tourments lorsqu'on la touchait, il y avait bien à craindre que le côté droit de son corps, ne vint participant des infirmités de son bras ; que si quelques charlatans osaient entreprendre sa guérison, au lieu de la soulager, il attirerait et irriterait les humeurs qui la rendrait paralitique de la moitié du corps, Mlle. Chahue entendant ce langage des plus habiles de Paris, ramena son infirme, laquelle commença de solliciter sa dame pour les filles de La Flèche. Or cette pieuse fondatrice ayant compassion d'elle et étant bien affligée de l'état irrémédiable où elle la voyait se résolut de l'assister et donna 20,000 livres pour l'établissement des filles qu'elle lui proposait, ce qui réjouit extrêmement les associés, lesquels en rendirent grâce à Dieu et à Mlle. Mance qui ménageait ainsi des secours par sa prudence ; travaux qui furent si agréables à Notre Seigneur qu'il les voulut reconnaître par un miracle authentique qui se fit dans la chapelle du Séminaire de St. Sulpice, le jour de la Purification où Dieu voulut honorer la mémoire de Mr. Ollier son serviteur, donnant à son cœur le moyen de témoigner sa gratitude à celle qui pour lors s'employoit si fortement en faveur de cette Isle à laquelle il prenait tant de part lorsqu'il était vivant ; et dont Dieu veut bien qu'il prenne la protection après sa mort. Comme nous allons voir par le détail de ce miracle que nous pouvons dire bien grand puisqu'il se réitère tous les jours à la vue d'un chacun et selon l'aveu de tous ceux qui veulent prendre la peine de voir le bras sur lequel il est opéré et s'opère incessamment. Décrivons-en l'histoire ; quelques jours avant la Purification, Mlle Mance était allé voir Mr. Breton-Villiers au Séminaire de St. Sulpice toute remplie de respect qu'elle conservait pour Mr. Ollier,

elle lui demanda où était son corps et son cœur qu'on lui avait dit être enchassé séparément, qu'elle eut bien souhaité rendre ses respects à l'un et à l'autre ; Mr. de Breton-Villiers lui dit que son corps était dans la chapelle, qu'il avait son cœur dans sa chambre, et qu'elle vint le jour de la Purification dans le temps que messieurs les ecclésiastiques seraient à l'Eglise, qu'alors ils la feraient entrer dans la chapelle, parce qu'il ne voulait pas la faire venir devant tout le monde, d'autant que les femmes n'avaient pas coutume d'y aller, si elle y entrait publiquement, les autres en recevraient de la peine, quant à lui, il y dirait la messe et lui apporterait le cœur de feu Mr. Ollier. Le jour arrivé, elle vint à l'heure donnée. aussitôt qu'elle fut entrée dans le séminaire, il lui vint à l'esprit que feu Mr. Ollier lui pourrait bien rendre la santé ; incontinent qu'elle reconnut ce qu'elle pensait, elle voulut l'éloigner comme une tentation, mais chassant cette pensée, il lui en vint de plus fortes ce qui lui fit dire qu'encore qu'elle ne les méritât, ce serviteur de J. C. pourrait bien obtenir cette faveur et même de plus grandes. Marchant vers la chapelle en s'entretenant de la sorte, elle vit Mr. Ollier, aussi présent à son esprit qu'on le pouvait avoir sans vision ; ce qui lui fit ressentir une joie si grande pour les avantages que ses vertus lui avait acquises, que voulant ensuite se confesser, elle avoua qu'il lui fut impossible de le faire et qu'elle ne put dire autre chose à son confesseur sinon : " Mr., je suis saisie d'une telle joie que je ne puis vous rien exprimer." Cette satisfaction lui dura pendant toute la messe et fut accompagnée d'une certitude intérieure que Dieu la guérirait par l'entremise de son serviteur. Après que la messe fut dite, voyant que Mr. de Breton-Villiers était pressé pour l'église à cause des cérémonies du jour, elle lui dit : " Donnez-moi un peu ce cœur que vous m'avez promis, il ne m'en faudra pas davantage pour ma guérison." D'abord il le lui atteignit et la quitta en lui marquant le lieu où elle le mettrait par après. D'abord elle le prit tout pesant qu'il était à cause du métal où il était enfermé et du petit coffret de bois où le tout était enchassé et elle l'appuya sur son écharpe à l'endroit de son plus grand mal qui ne pouvait être approché auparavant de la moindre chose. Or ayant appuyé ce petit coffret sur son bras, tout empêché qu'il était de plusieurs et différents linges attachés d'une multitude d'épingles, elle se mit à admirer et se conjouir des trésors qui avaient été enfermés dans ce cœur et soudain voilà qu'une grosse chaleur lui descend de l'épaule et lui vint occuper tout le bras qui passa dans un instant d'une extrême froideur à cet état qui lui est si opposé. En même temps, toutes les ligatures et enveloppes se défirent d'elles-mêmes, son bras se trouva libre, et se voyant guéri elle commença à faire

un beau signe de croix, remerciant le Tout-puissant qui lui faisait une telle grâce par son serviteur, y ayant deux ans qu'elle n'avait pu faire autant de sa main droite qui était estropiée. Cela la mit en un si grand transport l'espace de huit jours, qu'à peine put-elle manger quelque chose tant elle était pâmée. Son action de grâce faite, elle remit son bras en écharpe afin que le portier ne s'aperçut de rien et que M. de Breton-Villiers fut le premier à apprendre la chose, ainsi elle s'en alla chez elle où sa sœur arriva peu après ; elle voulait exprimer à sa sœur le bien qu'elle avait reçue et ne le pouvant par ses paroles à cause qu'elle était transie d'allégresse, elle se mit à agir de sa main droite et lui montra par ses actions qu'il n'y avait plus de mal. Sa sœur tout transportée de joie elle-même ne lui put repartir que des yeux dans l'abondance, mais ayant repris ses esprits : " ma sœur, lui dit-elle, qu'est-ce que je vois, est-ce la sainte Epine qui a fait cette merveille ? " — " Non, lui répondit-elle, Dieu s'est servi du Cœur de feu Mr. Ollier. " — " Ah oui, répondit-elle, il le faut publier partout, je vais le dire aux Carmes déchaussés, et dans tels et tels endroits. " — " Non, ma sœur, répondit Mlle. Mance, ne le faites pas, messieurs du séminaire n'en savent rien encore, il faut du moins qu'ils le sachent les premiers, après leur récréation nous irons le leur apprendre. " Cela dit, ils se mirent à table à cause que l'heure en était venue et non pas pour manger, car il ne leur fut pas possible. Sur les deux heures elles allèrent au Séminaire où une partie des Messieurs étaient retournés à l'église, mais comme Mr. de Breton-Villiers était à la maison, elle le demanda et lui dit aussitôt qu'elle l'aperçut en état de l'entendre facilement : " Mons., en lui montrant sa main, voilà les effets de Mr. Ollier. " Mr. de Breton-Villiers lui repartit : " Voyant votre confiance de ce matin, je croyais bien que vous seriez exaucée. " Après, il fit appeler ce qui était resté d'ecclésiastiques au séminaire afin d'aller les uns avec les autres remercier Dieu à la même chapelle où s'était fait le miracle. L'action de grâce faite, Mr. de Breton-Villiers demanda à Mlle. Mance si sa main droite de laquelle elle avait été guérie était assez forte pour écrire la vérité du fait qui s'était passé, elle lui ayant répondu que oui, on lui donna incontinent du papier et elle satisfut à ce qu'on souhaitait. Que si l'écriture a quelques défauts, il faut accuser l'extrême joie dont elle était émue et non pas les infirmités du bras et de la main : le jour suivant, Messieurs les associés du Montréal s'assemblèrent et firent raconter toute cette histoire à cette bonne demoiselle pendant quoi ils remercièrent Dieu de tout leur cœur, qui faisait encore par leur ancien confrère de telles grâces à cette Isle en remettant Mlle. Mance en état d'y rendre encore plusieurs services ; après cette assemblée, Mlle. Mance

alla voir sa bonne fondatrice, laquelle reçut une joie indicible lorsqu'elle apprit ce miracle et qu'elle l'aperçut de ses yeux, y ayant eu cela de particulier en ceci que le miracle est continu et manifeste, parceque les principes des mouvements sont demeurés disloqués comme auparavant et cependant avec tout cela, elle manie son bras et sa main sans aucune douleur, comme si tout était en bon état, ce qui est un miracle si visible qu'on ne peut le voir sans être convaincu. C'est ainsi que tous les experts ont avoué et attesté. Mais passons ce bienfait qui nous assure de la bienveillance de Mr. Ollier, dans le lieu même là où il est aujourd'hui ; et parlons de ce qui se fit à Paris au printemps où les messieurs de cette compagnie firent plusieurs assemblées, dans deux desquelles Mr. l'évêque de Pétrée assista comme venant faire voir au Canada la première mitre qui y ait jamais paru. Dans ces deux assemblées où Mgr. de Pétrée fut, on parla d'envoyer ces filles de la Flèche au Montréal, mais ce prélat demanda toujours qu'on différât d'une année ce trajet, crainte, disait-il, que cela ne fit de la peine à une certaine personne qu'il croyait avoir d'autres desseins. Ces messieurs de la compagnie lui répondirent, qu'il pouvait bien l'assurer que celui dont il parlait n'aurait pas d'autre sentiment que le leur, que le fondement que l'on prenait de soupçonner le contraire n'était que présumé et qu'on avait tout lieu de ne pas le croire ; qu'au reste on avait si grand besoin de ces filles pour le soulagement de l'hôpital du Montréal, que n'ayant aucune vue ni dessein pour d'autres, on le suppliait de trouver bon qu'elles partassent cette année-là. Après ces assemblées et cette prière faite à Mgr. de Pétrée, le temps de partir étant venu, Mlle. Mance s'en alla à Laroche, à huit lieues de laquelle il lui arriva un accident qui la devait du moins disloquer tout de nouveau, si la main qui lui avait donné la santé n'eut eu le soin de la lui conserver, ce qui arriva de la sorte : Les chiens ayant fait peur à un cheval ombrageux sur lequel elle était, cet animal se lança si haut par dessus un fossé, et en même temps la jetta si loin et si rudement sur sa main autrefois estropiée, qu'on a attribué à une charitable protection du ciel qu'elle en a été quitte comme elle l'a été pour une légère écorchure, sans rien rompre ni démettre, ce qui n'empêcha pas qu'une certaine plume trop libre, prit la peine assez mal à propos, d'écrire contre ce qui s'était passé au sujet de ce bras à Paris, usant de ces faits nouveaux pour rendre ridicule ce fait dans une lettre qu'il écrivit à un bon père Jésuite à Laroche au sujet de Mlle. Mance " Enfin le miracle est démiraclé, et la chute de la demoiselle l'a mise en pareil état qu'autrefois." Le Père à qui on écrivait se connaissant bien aux ruptures et dislocations vint voir si cela était vrai, et croyant que

ce qu'on lui écrivait était véritable, il parla à cette demoiselle comme si on eut voulu abuser le monde, mais alors elle lui dit : " Mon père vous avez été mal informé car tant s'en faut que ma chute doive diminuer l'estime du miracle opéré sur moi ; elle la doit augmenter car je devrais m'être cassé et disloqué le bras, au reste, mon père, voyez si le miracle de Paris n'est pas véritable, il subsiste encore, regardez encore et en portez votre jugement." Ce bon père s'approcha et ayant témoigné la vérité, il dit tout haut : " Ah ! j'écrirai à celui qui m'a fait la lettre qu'il faut respecter ceux que Dieu veut honorer, il en a voulu faire connaître son serviteur, il ne faut pas aller contre sa volonté, il faut lui rendre ce que Dieu veut que nous lui rendions." Voilà ce qui se passa dans la ville de La Rochelle où Mlle. Mance trouva la bonne Sœur Marguerite Bourgeois, de laquelle nous avons parlé ci-devant ; elle l'avait accompagnée dans son voyage en France afin de l'assister dans son infirmité. Quand à son retour Mlle. Mance avait trouvé bon qu'elle se rendit la première à La Rochelle avec une compagnie de 32 filles qu'elle amena avec elle pour le Montréal, auquel cette bonne sœur a servi de mère pendant ce voyage, pendant toute la route, et même jusqu'à ce qu'elles aient été pourvues ; ce qui nous fait dire qu'elles ont été heureuses de tomber en de si bonnes mains que les siennes. Au reste, il faut que je dise encore un mot de cette bonne fille bien qu'elle ne soit pas trop approuvée ; c'est qu'un homme riche et vertueux de la compagnie lui voulant donner en ce voyage du bien pour l'établir ici, elle ne voulut l'accepter, appréhendant que cela ne fit tort à cet esprit de pauvreté qu'elle conserve si religieusement ; Dieu, sans doute, lequel fait plus par ces personnes détachées que par les efforts des plus riches, favorisera de ses bénédictions cette amatrice de la pauvreté. Mais revenons aux religieuses de la Flèche auxquelles Mlle. Mance et la compagnie avaient écrit tout ce qui s'était passé et qui étaient demeuré d'accord que trois filles de cette maison ou de celles de ses dépendances iraient cette année-là au Montréal pour l'exécution de ce dessein. Le printemps étant venu, Mlle. Mance écrivit à ces Religieuses, leur donna le rendez-vous à La Rochelle et envoya pareillement une lettre à Mr. de la Doversière qui les devait mener à leur embarquement, donnait avis aux uns et aux autres qu'elle ne manquerait pas de s'y rendre par une autre voie qu'elle leur marqua. Les religieuses de la Flèche sur cet avis, afin de se rendre prêtes au temps qu'on leur marquait, firent venir au plus tôt de leurs maisons du Beaugé et du Ludde les sœurs *Mace*, de *Bressolles*, *Meillost*, qui étaient les trois victimes désignées pour le Canada qui se rendirent pour cet effet promptement et avec joie à leur

maison de la Flèche, afin qu'on n'attendit pas après elle, quand on serait prêt de partir. Or ce coup c'était un coup du ciel, et comme les affaires de Dieu ne se font jamais sans de grandes difficultés pour l'ordinaire, celle-ci n'en manqua pas. Quand il fut question de l'exécuter, Mgr. d'Angers se trouva si difficile pour son obéissance qu'on désespéra quasi de l'avoir ; Mr. de la Doversière, qui était le principal arc boutant de l'affaire et sans lequel il n'y avait rien à espérer pour elle, se trouva si mal, que trois jours avant de partir, il fut en danger de mort et les médecins jugèrent qu'il ne relèverait pas de cette maladie ; mais Dieu qui voulait seulement sceller cette entreprise du sceau de sa croix et non pas la détruire, voulut que dans deux jours, il fut assez rétabli pour entreprendre le voyage de La Rochelle le lendemain ; il ne manquait pour cela que l'obéissance de Mgr. d'Angers qui arriva le même jour que la restitution de sa santé, ce qui fit qu'on résolut de partir la journée suivante, cela étant su dans la ville, il se fit une émeute populaire, chacun murmura et dit : Mr. de la Doversière fait amener des filles par force en ce couvent, il les veut enlever cette nuit, il faut l'en empêcher ; Voilà tout le monde par les rues ; chacun fit le guet de son côté ; plusieurs disaient en se l'imaginant : " En voilà que nous entendons crier miséricorde." Enfin plusieurs ne se couchèrent point cette nuit-là pour ce sujet dans la ville de La Flèche. Néanmoins à dix heures du matin, on se résolut de les faire partir ; mais pour en venir à bout, on y eut bien de la peine ; il fallut que Mr. St. André et les autres qui devaient les assister pendant leur voyage missent l'épée à la main et fissent écarter le peuple par les impressions de la crainte, ce qui n'est pas difficile dans les villes champêtres qui ne sont pas frontières : étant sorties, elles firent le chemin jusqu'à La Rochelle avec une grande joie et le désir de se sacrifier entièrement pour Dieu ; il est vrai qu'elles avaient besoin d'être dans cette disposition car elles eurent bien des épreuves, même dès à La Rochelle où on leur voulut persuader qu'on les renverrait du Canada la même année sans vouloir d'elles : de plus comme les deniers se trouvèrent employés, elles se trouvèrent fort embarrassées de quoi payer le frêt qu'elles n'avaient pas réservé à cause de la multitude des denrées dont on avait besoin, embarras où se trouvèrent aussi deux prêtres du séminaire de St. Sulpice qui portaient cette année-là pour Montréal, où depuis, ils ont été tués par les Iroquois. La peine qu'ils eurent tous deux avec Mlle. Mance fut telle qu'on ne les voulait pas embarquer à moins qu'ils eussent de l'argent de quoi payer ; cependant ils étaient 110 personnes auxquelles il fallait pourvoir, vous voyez assez qu'elle pouvait être sa mortification ; c'est pourquoi nous passons

outre et jugez, comprenant tout ce qu'il fallait acheter pour le Canada, de la dépense qu'on fit surtout à cause du retardement à La Rochelle qui fut de trois mois cette année, jugez combien il en couta à Messieurs de la compagnie du Montréal, au Séminaire de St. Sulpice et à l'hôpital, qui tous trois portaient les frais de ce voyage ; jugez de la peine où étaient ces deux bons prêtres et ces trois religieuses avec Mlle. Mance, car enfin tout se vit à la veille de demeurer sans qu'à la fin le maître du navire qui était préparé et qui ne tenait qu'à de l'argent et résolut de tout embarquer sur leur parole, les voilà donc en mer, mais n'allèrent pas longtemps, que leur navire qui avait servi deux ans d'hôpital à l'armée sans en avoir fait depuis la quarantaine infecta les passagers de la peste, 8 ou 10 de ces gens moururent de prime abord sans qu'on permit aux religieuses de s'exposer, mais enfin on accorda à leurs instances qu'elles commenceroient leurs fonctions d'hospitalières dans lesquelles elles eurent ce bonheur ayant commencé ces premiers travaux de leur mission qu'il ne mourut plus personne, encore qu'il y eut bien des malades, au reste nous pouvons bien dire que la Sœur Marguerite Bourgeois fut celle qui travailla autant pendant toute la route et que Dieu pourvut aussi de plus de sa santé pour cela, que s'il y eut bien des fatigues dans ce voyage il y eut aussi bien des consolations pour la bonne fin que faisaient ces pauvres pestiférés, que ces deux prêtres du séminaire de St. Sulpice dont nous avons parlé assistaient autant qu'ils le pouvaient, que leur corps aussi accablé de la maladie permettaient, ils assistèrent deux Huguenots entre ces malades qui firent leur abjuration avant de paraître devant ce juge qui jugera rigoureusement ceux qui veulent défendre aujourd'hui de juger les erreurs de leur religion prétendue réformée, afin d'avoir la liberté d'y demeurer pour leur confusion éternelle ; mais passons cette mer et disons qu'après les efforts de la maladie, les vagues de la mer essuyées, voilà enfin le navire arrivé à Québecq, après avoir bien vogué, que si ces religieuses se croyaient être en ce lieu au bout de toutes les tempêtes, elles se trompaient fort, car elles y en essayèrent une si grande qu'elles eurent de la peine à mettre pied à terre et ne l'eussent peut-être jamais fait si l'astre nouveau qui depuis ce temps éclaire notre église ne leur eut été assez favorable pour dissiper qui la causait ; de quoi le Montréal fut bien obligé, car il contribua ainsi à lui donner ces bonnes filles. Ensuite de ceci, nous avons le retour de Mr. l'abbé de Quélus en France qui affligea beaucoup ce lieu ; ainsi en cette vie, les douceurs sont mélangées d'amertumes. Quand à toute la flotte arrivée par ce lieu, elle y monta à la joie extrême d'un chacun et ces deux bonnes religieuses qui y

étaient comme nous avons dit l'an dernier, en descendirent après que celle qui était malade eut recouvré sa santé. La providence ayant permis que son mal eut duré pour le bien de cette hôpital jusqu'à l'arrivée de ces trois bonnes filles aux travaux desquelles Dieu a donné depuis une grande bénédiction. Plusieurs Iroquois et quantité d'autres sauvages y ont été convertis tant par leur ministère tant par l'assistance des ecclésiastiques du lieu et y sont morts ensuite avec des apparences quasi visibles de leur prédestination. Grand nombre de Huguenots y sont en ce même bonheur ; même dans un seul hiver, il y en a eu jusqu'à 5 qui sont morts catholiques à la grande satisfaction de leurs âmes. Ces bonnes filles ont rendu et rendent encore de si grands services au public qu'il se loue tous les jours de la grâce que le ciel lui avait faite de lui avoir amené pour sa consolation dans un pays si éloigné que celui-ci, où leur zèle les a apportées. Outre les personnes que j'ai remarquées être venues de France cet été je dois nommer Mr. Deletre, lequel servit bien ce lieu, tant dans les temps de la guerre que lorsque nous jouissions de la paix, à cause des avantageuses qualités qu'il possède pour l'une et l'autre de ces raisons. Je donne ce mot à sa naissance, à son mérite, sans préjudice à tous ceux qui ont été du même voyage et faire tort à leur mérite particulier ; au reste on peut dire du secours de cette année en général qui était très-considérable au pays, lequel était encore dans une grande désolation, et qu'il était nécessaire pour confirmer tout ce que celui de l'année 1653 conduit par Mr. de Maison Neufve y avait apporté, davantage, parce que sans cette dernière assistance tout le pays était encore bien en danger de succomber, mais il est vrai que depuis celle-ci on a moins chancelé et craint une générale déconfiture qu'on faisait auparavant, quelques combats de perte de monde que nous ayons eus.

DE L'AUTOMNE 1659 JUSQU'À L'AUTOMNE 1660 AU DÉPART DES
VAISSEAU DU CANADA.

Nous entrons dans une année que le Montréal doit marquer en lettres rouges dans son calendrier, pour les différentes pertes d'hommes qu'il a faites en plusieurs et différentes occasions ; il est vrai que si les belles actions doivent consoler en la mort des siens, le Montréal a tout sujet de l'être dans la perte qu'il a fait de tous les grands soldats qui ont péri cette année, parce qu'ils se sont tellement signalés et ont tellement épouventé les ennemis en mourant à cause de la vigoureuse et extraordinaire défense qu'ils ont

marqué en eux, que nous devons le salut du pays à la frayeur qu'ils ont imprimé en eux, répandant aussi généreusement leur sang qu'ils ont faits pour sa querelle, ce qui se peut pour eux glorieusement remarquer, surtout dans une action laquelle se passa le 26 ou le 27 de mai, au pied du *Long Sault*, un peu au-dessus de cette Isle où 7 de nos Montréalistes étant en partie furent attaqués par 800 Iroquois, sans qu'aucun d'eux voulut jamais demander quartier, chacun pensant à vendre sa vie le plus cher qu'il le pourrait. Voyons le fait : Sur la fin d'avril Mr. d'Aulac garçon de cœur et de famille lequel avait eu quelques commandements dans les armées de France, voulant faire ici quelque coup de main et digne de son courage, tâcha de débaucher 15 ou 16 Français afin de les mener en parti au dessus de cette Isle, ce qu'on n'avait point encore osé tenter ; il trouva de braves garçons qui lui promirent de le suivre si M. de Maison Neufve le trouvait bon, Daulac proposa la chose et il eut son agrément, ensuite chacun se disposa à partir, ils firent un pacte de ne pas demander quartier et se jurèrent fidélité sur ce point ; outre cela, pour être plus fermes à l'égard de cette parole et être mieux en état d'affronter la mort, ils résolurent de mettre tous leur conscience en bon état, de se confesser et communier tous, et ensuite de tous faire leur testament, afin qu'il n'y eut rien qui les inquiéta pour le spirituel ou temporel et qui les empêcha de bien faire ; tout cela exécuté de point en point ils partirent ; Mr. le major avait bien envie de grossir le parti, Mr. Lemoine et Mr. de Belètre avait bien demandé la même chose, mais il voulait faire différer cette entreprise jusqu'après les semences qui se font ici en ce temps-là ; ils disaient que pour lors, ils auraient une quarantaine d'hommes ; mais Daulac et son nombre avait trop envie de voir l'ennemi pour attendre, au reste Daulac voyant que s'il différait, il n'aurait pas l'honneur du commandement, il poussa le plus qu'il put l'affaire et redoutant plus qu'il était bien aise de se pouvoir distinguer, pourvu que cela lui put servir à cause de quelque affaire qu'on disait lui être arrivé en France. Tellement que le voilà parti résolu à tout événement, il ne fut pas bien loin sans attendre une alarme dans un Islet tout vis-à-vis où nous perdîmes trois hommes, il revint avec son monde et poussa si vivement les Iroquois qu'il les eut pris en canot sans qu'ils abandonnèrent tout pour se jeter dans le bois et se sauver, s'il n'eut pas la consolation de les joindre, il eut celle d'avoir leurs dépouilles, entre autres un bon canot dont il se servit pendant son voyage, qu'ils continuèrent aussitôt avec l'accroissement d'un des leurs, lequel eut honte d'avoir manqué à la parole qu'il avait donné, alors étant tous de compagnie ce nouveau venu à eux, ils dirent un adieu

général qui fut le dernier à leurs amis, ensuite de quoi les voilà embarqués tout de nouveau, étant remplis de cœur mais étant peu nombreux peu habiles au canotage ce qui leur donna beaucoup de peines, même on a su par les hommes auxquels ils l'ont dit, qu'ils furent 8 jours arrêtés au bout de cette Isle par un petit rapide qui y est. Enfin le cœur les fit surmonter de ce que leur peu d'expérience ne leur avait pas acquis, si bien qu'ils arrivèrent au pied du *Long Sault*, où trouvant un petit fort sauvage, nullement flanqué entouré de méchants pieux qui ne valaient rien, commandé par un coteau voisin, ils se mirent dedans n'ayant pas mieux ; là bien moins placés que dans une des moindres maisons villageoises de France, Daulac attendoit les Iroquois comme dans un passage infailible au retour de leurs chasses, il ne fut pas longtemps seul en ce lieu, d'autant que *Honontaha* et *Métiumgué*, l'un Huron, l'autre Algonquin eurent un défi aux Trois-Rivières pour le courage et se donnèrent pour cela rendez-vous au Montréal, comme au lieu d'honneur, afin de voir en ce lieu où les combats sont fréquents, lequel aurait plus de bravoure ; le défi fait, *Métiomègue* vint lui 4^e de sa nation, et *Honontaha* lui quarantième de la sienne au Montréal. D'abord qu'ils furent ici, les Français dont le principal défaut est de trop parler lui dirent que nous avons des Français en guerre d'un tel côté ; eux jaloux de se voir prévenus et étonnés de la hardiesse de ce petit nombre, demandèrent un billet à Mr. de Maison-Neuve pour porter à Daulac, afin qu'il leur fit grâce de les recevoir dans son parti pour faire ensuite tous ensemble quelques grandes entreprises ; Mr. de Maisonneuve fit tout ce qu'il put pour les empêcher, car il aimait mieux moins de gens et tous braves, qu'une telle marchandise mêlée en plus grande abondance, il se rendit néanmoins en quelque façon à leur importunité ; mettant le Sieur Daulac par les lettres qu'il lui écrivit à son option de le recevoir sans l'y engager toutefois, l'assurant au surplus qu'il ne s'assura pas sur ses gens là, mais qu'il agit comme s'il n'y eut que les seuls Français ; Les sauvages l'ayant joint, ils demeurèrent tous ensemble dans le lieu que nous avons dit pour attendre les Iroquois où enfin après quelque temps nos Français qui allaient à la découverte, virent descendre deux canots ennemis, l'avis en ayant été donné, nos gens les attendirent au débarquement près duquel ils étaient partis, où ils ne manquèrent pas de venir, mettant à terre on fit sur eux une décharge, mais la précipitation fut cause que l'on ne les tua pas tous, quelques uns se sauvèrent au travers du bois et avertirent neuf cents de leurs guerriers qui étaient derrière et les avaient envoyés à la découverte ; d'abord ils leur dirent, " Nous avons été défaits au petit fort au dessous, il y a des

Français et des sauvages assemblés ;” cela leur fit conclure que c'étaient des gens qui montaient au pays des Hurons, qu'ils en viendraient bientôt à bout ; pour cela, ils commencèrent à faire leur approche vers ce petit réduit qu'ils tentèrent d'emporter par plusieurs fois ; mais en vain, car ils furent toujours repoussés avec perte de leurs et à leur confusion ; ce qui leur faisait beaucoup de dépit c'est qu'ils voyaient devant eux les Français prendre les têtes de leurs camarades et en border le haut de leurs pieux ; mais ils avaient beau enrager, ils ne pouvaient se venger étant seuls ; c'est pourquoi ils députèrent un canot pour aller chercher 900 de leurs guerriers qui étaient aux Isles de Richelieu, et qui les attendaient, afin d'emporter tout d'un coup ce qu'il y avait de Français dans le Canada et de les abolir ainsi qu'ils en avaient juré la ruine, ne faisant aucun doute qu'ils auraient Québec et les Trois Rivières sans difficultés ; que pour le Montréal, encore qu'ils y fussent ordinairement mal reçus, ils tâcheroient cette fois là de l'avoir aussi bien que du... ..à force de le harceler et de s'y opiniâtrer ; ce qu'ils disaient aurait été vrai apparemment, si nos 17 Français n'eussent détourné ce coup fatal par leur valeureuse mort, voyons comme le tout tourna dans la suite. Le canot qui était allé quérir du secours étant parti, le reste des ennemis se contenta de tenir le lieu bloqué hors de la portée du fusil et à l'abri des arbres ; de là, ils criaient aux Hurons qui mouraient de soif dans ce chétif tron aussi bien que nos gens, n'y ayant point d'eau ; qu'ils eussent à se rendre, qu'il y avait bon quartier, qu'aussi bien ils étaient morts s'ils ne le faisaient ; qu'il leur allait venir 500 hommes et que alors, ils les auraient bientôt pris. La langue de ces traîtres qui leur représentaient l'apparence du fruit de l'arbre de la vie les déçut aussi frauduleusement que le serpent trompa nos premiers parents, lorsqu'il leur fit manger ce fruit de mort qui leur couta si cher. Enfin ces âmes lâches, au lieu de se sacrifier en vrais soldats de J. C., abandonnèrent nos 17 Français, les quatre Algonquins et Anontaha qui paya pour sa nation de sa personne, ils se rendirent tous aux ennemis, sautant qui d'un côté de l'autre, par dessus les méchantes palissades de ce trou où étaient nos pauvres relégués, ou bien sortant à la dérobée par la porte afin de s'y en aller. Jugez du crève cœur que cela fit à nos gens surtout au brave Anontaha qui, dit-on, manqua son neveu d'un coup de pistolet, le voulant tuer lorsqu'il le vit s'enfuir avec les 40 paignots qu'il avait amenés. Voyez après tout cela quel cœur avaient ces 22 personnes restées demeurant fermes et constants dans la résolution de se défendre jusqu'à la mort, sans être effrayés par cet abandon, ni par l'arrivée des 500 hommes dont le hurlement seul eut été

capable de faire abandonner le parti à un plus grand nombre : ces nouveaux ennemis étant arrivés le cinquième jour, et faisant lors un gros de 800 hommes, ils commencèrent de donner de furie sur nos gens, mais jamais ils n'approchèrent de leur fort dans les différents assauts qu'ils lui livrèrent qu'ils ne s'en retirassent avec de grandes pertes ; ils passèrent encore trois journées après ce renfort à les attaquer d'heures en heures tantôt tous, tantôt une partie à la fois, outre cela, ils abattirent sur eux plusieurs arbres qui leur firent un grand désastre, mais pour cela, ils ne se rendirent point car ils étaient résolus de combattre jusqu'au dernier vivant, cela faisait croire aux ennemis que nous étions bien davantage que les lâches Hurons le leur avait dit. C'est pourquoi ils étaient souvent en délibération de quitter cette attaque qui leur coûtait si bon, mais enfin le huitième jour de ce siège arrivé, une partie des ennemis étant prête à abandonner l'autre lui dit que si les Français étaient si peu, ce serait une honte éternelle de s'être fait ainsi massacrer par si peu de gens sans s'en venger. Cette réflexion fut cause qu'ils interrogèrent tout de nouveau les traîtres Hurons qui les ayant assurés du peu que nous étions, ils se déterminèrent à ce coup là de tous périr au pied du fort où bien de l'emporter ; pour cela, ils jetèrent des buchettes afin que ceux qui voudraient bien être les enfans perdus les ramassassent, ce qui est une cérémonie laquelle s'observe ordinairement parmi eux lorsqu'ils ont besoin de quelques braves pour aller dans un lieu fort périlleux, incontinent que les buchettes furent jetées, ceux qui voulurent se faire voir les plus braves les levèrent et voilà qu'aussitôt ces gens s'avancèrent tête baissée vers le fort et tout ce qu'il y avait de monde les suivit ; alors ce qui nous restait de gens commença à tirer pêle-mêle de grands coups de fusils et gros coups de mousquetons, enfin l'ennemi gagna la palissade et occupa lui-même les meurtrières ; lors le perfide *Lamouche* qui s'était rendu aux Iroquois avec les autres Hurons cria dans son faux bourdon, avec lequel il aurait bien mérité voler jusqu'au gibet, à son illustre parent *Anontaha*, "qu'il se rendit aux ennemis qu'il aurait bon quartier." A ces lâches paroles *Anontaha* répondit ; "J'ai donné ma parole aux Français, je mourrai avec eux." Dans ce même temps, les Iroquois faisaient tous leurs efforts pour passer par dessus nos palissades ou bien pour les arracher ; mais nous défendions notre terrain vigoureusement, que le fer et le sabre n'y étaient pas épargnés. *Daulac* dans cette extrémité chargea un gros mousqueton jusqu'à son embouchure, il lui fit une espèce de petite fusée afin de lui faire faire long feu et d'avoir le loisir de le jeter sur les Iroquois où il espérait qu'éclatant comme une grenade il ferait un grand effet, mais y ayant mis le feu et l'ayant jeté, une branche

d'arbre le rabatit qui fit recevoir à nos gens ce que Daulac avait préparé à nos ennemis, lesquels en auraient été fort endommagés, mais enfin ce coup malheureux ayant tué et estropié plusieurs des nôtres, il nous affaiblit beaucoup et donna un grand empire à nos ennemis, lesquels ensuite firent brèche de toutes parts. Il est vrai que malgré cette désolation, chacun défendait son côté à coups d'épées et de pistolets comme s'il eut le cœur d'un lion. Mais il fallait périr, le brave d'Aulac fut enfin tué et le courage de nos gens demeura toujours dans la même résolution, tous enviaient plus tôt une aussi belle mort qu'ils ne l'appréhendaient, que si on arrachait un pieux dans un endroit, quelqu'un y sautait tout de suite le sabre et la hache à la main, tuant et massacrant ce qu'il y rencontrait jusqu'à ce qu'il y fut tué lui même. Ensuite nos gens étant quasi tous morts, on renversa la porte et on y entra à la foule ; alors le reste des nôtres, l'épée dans la main droite l'épée dans la main gauche, se mit à frapper de toutes parts avec une telle furie que l'ennemi perdit la pensée de faire des prisonniers, pour la nécessité qu'il se vit de tuer au plus vite ce petit nombre d'hommes qui en mourant les menaçait d'une générale destruction, s'ils ne se hâtaient de les assommer ce qu'ils firent par une grêle de coups de fusils laquelle fit tomber nos gens sur une multitude d'ennemis qu'ils avaient terrassés avant que de mourir ; après ces furieuses décharges sur si peu qui restaient, ces bourreaux voyant tout le monde à bas coururent incontinent sur les morts pour voir s'il n'y en avait pas quelques-uns qui ne fussent pas encore passés et qu'on put guérir afin de les rendre par après capables de leurs tortures, mais ils eurent beau regarder et fouiller ces corps, ils n'y purent jamais trouver qu'un seul qui était en état d'être traité et deux autres qui étaient sur le point de mourir, qu'ils jetèrent d'abord dans le feu, mais ils étaient si bas qu'ils n'eurent pas la satisfaction de les faire souffrir davantage ; quant à celui qui se pouvait rendre capable de souffrances, quant il fut assez bien pour assouvir leur cruauté ; on ne saurait dire les tourments qu'ils lui firent endurer, et on ne saurait exprimer non plus la patience admirable qu'il fit voir dans les tourments, ce qui forcenait de rage ces cruels qui ne pouvaient rien inventer d'assez barbare et inhumain dont ce glorieux mourant n'emporta le triomphe. Quand à Anontaha et aux 4 Algonquins ils méritent le même honneur que nos 17 Français, d'autant qu'ils combattirent comme eux, ils moururent comme eux et apparamment comme ils étaient chrétiens, ils se disposèrent comme eux à cette action ; ils allèrent dans le ciel de compagnie avec eux. Ce qu'on peut dire des Iroquois est que dans leur barbarie et cruauté, ils ont eu cela de louable qu'ils firent une partie de la

justice qui était due aux traîtres Hurons, parce qu'ils ne leur tiurent aucunement parole et en firent de furieuses grillades. On a appris ces choses de quelques Hurons qui se sauvèrent des mains de l'ennemi, la première nouvelle qu'on en eut fut par un de ces quarante Hurons, nommé *Louis*, bon chrétien et peu soldat, qui arriva ici le troisième juin tout effaré et dit que nos 17 Français étaient morts, mais qu'ils avaient tant tué et détruit de gens que les ennemis se servaient de leurs corps pour monter et passer par dessus les palissades du fort où ils étaient ; qu'au reste, les Iroquois étaient tant de monde qu'ils allaient prendre tout le pays. Ensuite il dit tout leur dessein à Mr. de Maison Neufve comme ils l'avaient entendu de leur propre bouche. Mr. de Maison Neufve profitant de cet avis mit son lieu en état de recevoir les ennemis aussitôt qu'ils viendraient ; il fit garder les meilleurs postes qu'il avait donné à Messieurs du Séminaire ; Mr. de Belestre pour aller commander dans leur maison de Ste. Marie à tout le monde qui y était, ce bâtiment étant le plus fort et le mieux en état de se défendre qu'il y eut. Après que Mr. notre Gouverneur eut ainsi sagement réglé et ordonné toutes choses, il envoya sans tarder les nouvelles qu'il avait aux Trois-Rivières et à Québec, partout on eut une telle frayeur lorsqu'on entendit ces choses, que même dans Québec on renferma tout le monde jusqu'aux religieuses dans le château et chez les Révérends Pères Jésuites. Mais enfin grâce à Dieu et au sang de nos chers Montréalistes qui méritent bien nos vœux et nos prières pour reconnaissance, les Iroquois ne parurent point et on n'en eut que la peur d'autant que après ce conflit, où ils eurent un si grand nombre de morts et de blessés, ils firent réflexion sur eux-mêmes se disant les uns aux autres : " Si 17 Français nous ont traités de la sorte étant dans un si chétif endroit, comment serons-nous traités lorsqu'il faudra attaquer une bonne maison où plusieurs de tels gens se seront ramassés, il ne faut pas être assez fou pour y aller, ce serait pour nous faire tous périr ; retirons-nous ; " Voilà comme on a su qu'ils se dirent après ce grand combat, qu'on peut dire avoir sauvé le pays qui sans cela était rafflé et perdu, suivant la créance commune, ce qui me fait dire que quand l'établissement du Montréal n'aurait eu que cet avantage d'avoir sauvé le pays en cette occasion et de lui avoir servi de victime publique en la personne de ces 17 enfants qui y ont perdu la vie, il doit à toute la postérité être tenu pour considérable, si jamais le Canada est quelque chose puisqu'il l'a ainsi sauvé dans cette occasion, sans compter les autres ; Mais passons outre et venons au premier juin qui fut celui auquel on fit ici les obsèques de feu Mr. d'Aillebout qui était venu ici l'an 1643 comme un des associés de la compagnie du Montréal pour y

assister Mr. de Maison-Neufve, par toutes les belles lumières dont il était avanta-gé et dont il usa très-favorablement pour tout le pays, où il a eu l'honneur de plusieurs commandements comme celui du Montréal en 45 et 46 en l'absence de Mr. de Maisonneuve, et même celui de tout le pays pendant quatre années ; trois desquelles étaient par commission du roi et la quatrième après quelque intervalle, pour suppléer et remplir la place de Mr. d'Argenson lequel ne vint pas en ce pays-là, première année de la commission ; sa mort fut fort chrétienne comme avait été sa vie, nous n'avons rien qu'elle nous oblige de dire en particulier si ce n'est que nous avons oublié d'exprimer touchant sa personne lorsqu'il vint dans ce pays, qui est sa vocation pour le Montréal laquelle fut de la sorte. Deux ans durant, il fut pressé par des mouvements intérieurs à passer dans la Nouvelle-France, mais madame sa femme qui trouvait la proposition de ce trajet si éloignée de son esprit qu'elle ne pouvait en entendre la moindre parole sans le tenir pour extrêmement ridicule, surtout à cause qu'elle était toujours malade. Cependant le directeur de Mr. d'Aillebout ne rebu-tait point la pensée qu'il en avait, conduisait aussi madame sa femme et lui en parlait parfois, ce qui lui faisait beaucoup de peine, disant que c'était une chose même à ne pas penser dans l'état où elle était, son Directeur lui dit que si Dieu le voulait, il la mettrait en état de le faire ; ce qu'il fit bientôt après, la gué-rissant lorsqu'elle croyait bientôt aller mourir, ce qui se fit si promp-tement et d'une manière si extraordinaire qu'elle et tous ses amis, ne doutèrent point que ce fut une faveur singulière du ciel ; mais après tout, elle n'avait pas envie de passer la mer sans qu'à la fin Dieu la changea par une réflexion qu'elle fit à ce propos, disant si mon mari y est appelé, j'y suis appelé aussi, parcequ'étant sa femme je le dois suivre. Cette pensée la fit aller trouver son mari et le père *Marnard*, le directeur de l'un et de l'autre ; cet homme, joyeux de voir le tout résolu aux désirs de Mr. d'Aillebout les fit voir au père Charles Lallemand qui ne jugeant pas à propos de les envoyer comme particuliers, leur procura l'union avec Messieurs du Montréal en la compagnie desquels ils furent reçus avec beaucoup de joie, et peu de temps après, ils partirent pour venir ici : à leur départ, ils enten-dirent la messe de Mr. Gauffre qui y devait venir évêque, fondant l'évêché de son propre bien, mais la mort l'a donné au ciel en privant ce lieu du bonheur de posséder un aussi grand homme. Je n'ai plus rien à remarquer sur cette année-ci, ce n'est la mort de Mr. de la Doversière qui décéda peu après avoir mis nos bonnes hospitalières sur la mer ; apparament Dieu l'avait conservé jusqu'à ce temps là pour lui laisser les moyens de coopérer à cet ouvrage qu'autant

qu'on peut juger naturellement, ne se fut jamais fait s'il eut été mort auparavant, étant vrai qu'on a jamais pensé à elles, que par son mouvement ; il est bien admirable de voir le principal auteur d'une telle entreprise être prêt à mourir, être accablé de maladie, condamné par les médecins à n'en pas relever et néanmoins être trois jours après en campagne lorsqu'il s'agit d'exécuter ces desseins et d'amener ces religieuses de la Flèche à La Rochelle comme nous vîmes l'an dernier, et après cette œuvre faite, de voir mourir cet homme incontinent, tout cela me paraît bien digne de remarque.

—*A continuer.*

LES BLESSURES DE LA VIE

HISTOIRE DE TOUS LES JOURS.

(SUITE ET FIN.)

V.

Rien n'atrophie plus vite et plus sûrement notre pauvre nature humaine que la fourberie et le mensonge. Les déceptions, le découragement, les expériences précoces sont autant de fenêtres ouvertes par où pénètre la phthisie du doute, et malheur à l'âme qu'elle caresse de son mortel frisson.

Paul heureusement avait un caractère profondément religieux. A ses moments de désillusions, il s'était fait une loi de se rappeler cette pensée d'un saint livre qui l'avait frappé, un jour que le mal allait le gagner :

“Souffrir avec résignation doit être la plus grande ambition de l'homme, car si l'ennui n'était pas un mal, les anges eux-mêmes lui envieraient ce privilège.”

Paul se résigna, et moi j'écoutais son cœur saigner, car recommencer le métier de suppliant, faire anti-chambre à la porte de ces heureux du monde qui s'enferment aussi hermétiquement dans leur bonheur que des huîtres dans leurs coquilles, était devenu un poids au-dessus de nos forces réunies.

Il habitait encore ma chambrette, n'ayant plus même le courage d'aller voir sa sœur. Le temps allait toujours, et franchement je ne voyais plus d'issue à cet avenir, lorsqu'une idée soudaine me frappa.

Un matin en allant chez ma mère, je me croisai sur le trottoir avec un gros fournisseur qui s'était enrichi en donnant plus de

diner que de coups de truelles. Je ne sais trop comment cela me mena à songer au bal qui avait lieu ce soir-là chez Madame Raimbault ; mais en arrivant, je priai ma sœur de vouloir bien faire en sorte que Paul y fût invité.

A quatre heures, un billet rose et parfumé comme la main qui l'avait tracé était sur notre table. En l'ouvrant, mon camarade crût à une mauvaise plaisanterie, mais avant que le feu fût aux poudres, j'entrai de plein pied en matière. Je débutai en lui démontrant combien il serait difficile de se refuser à la délicate attention de Madame Raimbault. Je lui fis entrevoir les positions, les fortunes, je n'osai dire les mariages, qui s'étaient faits au milieu d'un bal : bref, je finis par enlever la place de vive force en y laissant tomber le nom de Noémie, et il capitulait bientôt, acceptant comme condition le cadeau d'une paire de gants et d'une cravate, accompagné du prêt d'un habit de louage que j'avais eu le soin de me faire apporter.

Le soir Paul entra au bal. La lumière des lustres trahissait bien un peu son air timide, mais en somme, comme il était joli garçon, cela pouvait passer à la rigueur, parmi les roués de salons, pour prendre de la pose. A son arrivée, il fallut subir les présentations d'usage, vous savez :

— M. Arnaud, permettez-moi de vous INTRODUIRE M. A..... M. A..... Monsieur Arlaud.

Heureusement qu'il connaissait déjà bon nombre d'invités et n'eût à subir qu'une dizaine de fois cette phrase banale, alternée de vigoureuses poignées de main distribuées au milieu d'une moisique de :

— Vous allez bien ?

— How do you do ?

Ces mots prononcés vaguement lui donnait le droit de faire comme les autres. Il pouvait maintenant s'appuyer sur les fauteuils des dames et leur chuchotter des riens à l'oreille, les conduire dans l'embrasure des fenêtres pour leur y faire attraper un bon rhûme, ou mieux encore leur dire toutes sortes de fadaïses, sous prétexte qu'elles gisaient au fond d'un petit papier vert d'es-pérance, mollement couchées sur un lit de dragées.

Je laissai Paul assis sur une ottomane, causant avec la maîtresse du logis, et tout joyeux je me perdis dans une salle de jeu, songeant à la jolie tournure que prenait mon projet ; car j'avais un but en insistant autant sur la présence de mon ami à la soirée de Madame Raimbault. Cette femme, esprit supérieur, jugement sain, fortune superbe, mettait sans cesse ces trois belles choses au service des talents que la misère menaçait d'asphyxier. Son doigt

de Samaritain avait relevé une foule d'intelligence qui saisit lui se seraient trainées dans la médiocrité, et comme elle avait ce flair délicat qui caractérise les cœurs sensibles, les excellentes qualités et les hautes capacités de Paul ne manqueraient pas de la frapper.

J'allai, écoutant distraitement la musique des quadrilles, le frou-frou des robes de soie, les éclats de rire de la foule, songeant au bonheur que les riches pouvaient semer ici-bas, lorsqu'ils daignaient se rappeler la sainte pensée d'un philosophe :

« Combien de malheureux pouvaient être consolés avec peu ! la poussière des fleurs ne suffit-elle pas aux abeilles ? »

Insensiblement, cette promenade sentimentale m'avait ramené à mon point de départ.

Paul était encore assis à l'endroit où je l'avais quitté ; Madame Rimbault organisait un lancier.

— Comment, Paul, que fais-tu là ? au milieu de ces joies, de ces bruissements, tu te dresses comme une statue de la mélancolie.

— Je rêve aux curieuses choses qui défilent sous mes yeux depuis un quart-d'heure.

— Mais il s'agit bien de rêver ! il faut danser, mon ami ; je parie que tu as refusé de le faire jusqu'à présent.

— Je perdrais, car Madame Rimbault a voulu insister il y a un instant sur un quadrille. Malheureusement, elle n'avait sous la main que deux Canadiennes-Françaises, jolies comme le sont nos compatriotes, mais s'obtinant à causer anglais entre elles et tenant particulièrement à manifester leur regret que les *faast daances* ne fussent pas sur le programme de la soirée. Je me suis exempté cette corvée assez adroitement et n'y ai guère perdu au change ; vois ce qui se passe à côté de nous.

Un long nez rouge surgissant tout étonné au milieu de longs favoris rouges taillés à la Duvernay, se dressait orgeuilleusement sous un gigantesque lorgnon..... Deux jambes longues et imperceptibles s'échappant d'une tunique rouge elle aussi, où une asperge aurait été mal à l'aise, servaient de base à cet objet curieux qui représentait le plus interminable officier du Royaume Uni d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. C'était un major.—Ce malheureux, en ce moment menait une dissertation sur le langage des fleurs, avec une pâle Anglaise qui lui répondait par des questions sur la charge de Balaklava. Rien de curieux comme les deux idées fines de ces jouvenceaux sur le retour. L'un avait le Xérès tendre ce soir-là et s'était juré de faire ce qu'il n'avait entrevu que de très-loin pendant sa carrière militaire—une conquête—Mademoiselle avait la tête remplie du livre à la mode “ *Kingslake's Crimea*, ” et retournant sur le dernier champ de bataille y tenait solidement son

major. Alors celui-ci bon gré, mal gré, enfourchait son coursier pour mieux suivre l'imagination belliqueuse de son interlocutrice, mais infailliblement, il venait se désarçonner sur le bouquet qu'elle tenait nonchalemment à la main et recommençait à effeuiller d'un air féroce les pétales d'une rose roucoulant devant cette marguerite improvisée, ce vieux couplet :

—On m'aime ! beaucoup, passionnément....

Dans un coin, un groupe féminin tirait à la cible sur la tunique du major, faisant converger sur elle toute les effluves possibles de la coquetterie. Froid et impassible, il n'en continuait pas moins sa leçon de botanique, abandonnant dédaigneusement le soin de cultiver ces productions coloniales à un gros monsieur chevelu, appuyé négligemment sur le manteau de la cheminée, de manière à faire ressortir les avantages de son buste.

Des prunelles veloutées de ce galant obèse me semblaient ruiseler quelque chose de si parfaitement ridicule qu'elles me tinrent rivé à leur scintillement pendant quelques secondes, jusqu'à ce qu'un bruit sourd et caverneux vint me les faire oublier complètement.

Il provenait d'une autre espèce de monsieur—jaune cette fois—à l'encolure de gendarme incompris, qui, accoudé doucettelement sur le piano, frédonnait intrépidement quelque chose entre ses dents. Tout-à-coup sa voix se prit à détonner avec la mélancolie d'un ouragan la douce romance :

Ton souvenir ineffaçable
 Déclare mon avenir,
 Me trouble, m'entraîne et m'accable,
 Et fait pourtant mon seul plaisir !
 Une attachante rêverie
 Rappelle à mon cœur ses amours.
 Oui, c'est à la mélancolie
 Que je veux consacrer mes jours !

Il fût suivi par une dame, un peu sur le déclin, qui pianota *amoroso* :

Autrefois un mot de ma bouche
 Le rendait ou triste ou joyeux,
 Mais aujourd'hui rien ne le touche,
 Pas même un pleur de mes yeux.
 Ah ! quand mon âme est accablée,
 Quand rien ne saurait la guérir,
 Oui, je me croirais consolée,
 S'il souffrait de me voir souffrir.

Cette curieuse fantasmagorie paraissait faire douter à Paul de son existence. Il semblait regarder, écouter, suivre tout de l'air indécis d'un fumeur d'opium, lorsque tout-à-coup, sortant de sa torpeur, il me prit le bras :

— Viens, Henri, car je me sens chavirer. Des gens intelligents, ou faits pour l'être, passent une soirée à renier la langue de leurs ancêtres, des militaires à causer le langage des fleurs, des femmes à ne rêver rien au-delà de l'uniforme *homard cuit*, des hommes sérieux à donner un pli fashionable à leur pantalon, ou à se faire l'écho de la première niaiserie rimée, et ils appellent cela s'amuser ! Ah ! mon ami, quel guet-à-pens nous attendait sous ces lambris ? Allons, car j'aime mieux me persuader que l'on s'est donné le mot pour me mystifier. Tout le monde ici semble se douter que mon habit n'est pas à moi.

Ce n'était pas le lieu, ni le temps de discuter avec Paul, et profitant d'une chaîne assez animée nous allâmes saluer Madame Raimbault, et discrètement nous nous préparions à sortir du dernier salon, lorsque je me heurtai sur M. Bour, qui venait de la salle des rafraîchissements.

— Toujours passant la vie agréablement, me dit-il, en me serrant la main avec toutes les démonstrations de la plus franche amitié.

Puis, apercevant Paul, qui, en le voyant venir à moi, s'était brusquement éloigné.

— Tiens, je ne savais pas que M. Arnaud avait l'habitude de voguer en si haut parage. Je lui ai déjà prédit qu'il ferait son chemin.

— Il n'y a pas à en douter, M. Bour, puisque vous-même l'aviez jugé digne de votre protection.

— Bien, mon ami, bien ; je vous remercie de me rappeler ce léger défaut de mémoire ; je crois, en effet, lui avoir dit il y a quel que mois, que j'essaierais de le placer au Département des Travaux Publics. Mais, mon cher, il m'était impossible de rendre ce service à votre ami, car, confidentiellement, j'avais dans les jambes mon ancien rival d'élection qu'il fallait caser de toute nécessité. Je l'ai fait disparaître, et, Dieu merci, j'ai le champ libre aujourd'hui. Vous comprenez ma position, n'est-ce pas ? D'ailleurs, tout n'est pas perdu, il se présentera bien une autre occasion.

Cet incroyable cynisme dépassait ce que j'avais vû de plus complet en ce genre. Il m'avait pris par surprise et à peine trouvais-je une réponse au bonsoir que l'imperturbable député me jeta du bout des doigts, pendant que j'allais rejoindre Paul qui m'attendait au pied de l'escalier.

Silencieux, nous reprîmes le chemin du logis. Une profonde misantropie nous y attendait, car décidément cette soirée avait eu l'effet d'un verre grossissant où se reflétaient l'homme et ses incompréhensibles faiblesses. Chez Paul, qui avait eu à souffrir plus que moi des suites de la bêtise humaine, elle se traduisait par un silence dédaigneux. Quant à moi, j'étais en colère perpétuelle avec moi-même, pour avoir mis tant de persistance à conduire à ce bal le pauvre blessé. Cela aurait duré assez longtemps, si un matin je n'avais jeté les yeux sur le "*Drapeau de l'Union*." En tête de son premier-Québec se détachait ce jour-là, en caractères gigantesques, les mots toujours avidement accueillis :

CHUTE DU MINISTÈRE.

Le Parlement s'ennuyant de voir à sa tête les mêmes hommes, s'était payé, la veille, le joli plaisir de les basculer, et parmi la liste des nouvelles puissances du jour figurait orgueilleusement le nom de M. Bour.

Sans souffler mot de mon projet, je sautai sur mon chapeau et d'un trait courus à la résidence du fortuné mortel. Il avait terminé sa toilette, car à midi, il devait avec ses collègues se rendre à l'Hôtel du Gouvernement, pour y prêter serment en qualité de ministre des Postes. La tenue était achevée, sa chemise à jabot étincillante, son habit superbe, son pas souple comme sa conscience, tout chez lui décelait l'homme arrivé.

Il me reçût avec l'exquise politesse du parvenu—lui assis, moi respectueusement debout—et de ce petit geste de tête habituel aux ministres, me mit en mesure de lui expliquer brièvement l'objet de ma visite.

Le dialogue ne fût pas long, car je revenais lui rappeler ses promesses de protection envers Paul. Le moment était venu, et comme il faut toujours faire vibrer quelque chose, je lui fit entrevoir dans le lointain la silhouette d'un mien cousin qui pourrait bien avoir quelque velléité de se présenter dans le comté où l'Honorable ministre devait retourner faire sanctionner par ses constituants l'acceptation de son portefeuille. L'Honorable M. Bour me promit tout ce que je voulus. Le mois suivant, il était acclamé, et son retour en ville me fût annoncé par une longue enveloppe cachetée au timbre du Département des Postes, et portant l'adresse de M. Paul Arnaud. La reconnaissance s'était fait jour à travers cette nature momifiée par l'ambition, le ministre s'était souvenu enfin de l'homme modeste, à l'éloquence et à l'énergie duquel il devait une partie de sa carrière dorée.

Fièvreusement nous décachetâmes le pli officiel : l'Honorable M. Bour faisait savoir au Sieur Paul Arnaud, qu'il était nommé un des facteurs du bureau de poste de Québec, avec un salaire de cent louis par année !

VI

Tous les jours, vous croisez sur le trottoir un pèlerin allant droit devant lui avec la régularité de l'oiseau de passage, marchant lesté et joyeux par la pluie, par le vent, par la neige, par la canicule, et ne s'arrêtant que pour lever de temps à autre le pied de biche d'une porte. On ouvre : une main blanche apparaît, presse discrètement l'objet reçu, puis le voyageur se remet dans l'espace. A peine lorsqu'il vous coudoie lui accordez-vous un regard distrait, et pourtant cet homme a reçu une grave mission de la Providence. Voyez le sac de cuir qui pend à son côté : il recèle mystérieusement une partie des joies et des douleurs du quartier. Maintenant, passez la tête haute : demain, vous saurez vous incliner devant lui, pour recevoir votre quote-part de ce qui se cache dans sa besace, car demain probablement le facteur de la poste viendra frapper chez vous.

Humble fonction, classée au rang des plus humbles de l'administration, c'était elle que Paul devait remplir dorénavant, grâce à la munificence de l'honorable Mr. Bour. Ce qu'une éducation parfaite, une solide instruction, des manières distinguées, des liens de reconnaissance n'auraient pu obtenir de l'intrigant député, tout occupé de son dangereux rival, Mr. Tardif, la menace d'un nouveau point noir prêt à surgir au bord de son horizon politique l'avait arraché du craintif ministre.

Paul commença de suite à remplir sans fausse honte, sans murmures, les devoirs de son infime charge ; il avait l'exquise modestie des âmes véritablement supérieures, et, en débutant dans la vie, pauvre, sans influence, sans protecteurs, il s'était énergiquement allotté d'avance ce qu'il devait faire sur terre. Je dis énergiquement, car il en faut de l'énergie, plus qu'on le pense, à celui qui de gaieté de cœur, se décide à immoler ses rêves de jeune homme, à sacrifier le rang que pouvaient un jour lui donner ses études consciencieuses pour venir au nom du pain quotidien assuré à ceux qu'ils aiment, engrener son talent et ses aptitudes au milieu des rouages d'une administration presque toujours lente à découvrir le vrai mérite, presque toujours prête à obéir au moindre mouve-

ment de rotation imprimé par le bras nerveux de la cabale et de la coterie politique.

En recevant sa nomination, Paul avait quitté, malgré moi, la retraite où je l'avais prié de venir s'abriter contre les mauvais jours. Il logeait maintenant rue d'Aiguillon, dans un garni où, moyennant une modeste rétribution mensuelle, on lui avait loué deux chambres, petites, propres, bien aérées et perchées sur le bord d'un toit, d'où l'on apercevait—aux jours de soleil—l'un des plus ravissants paysages du Canada, la vallée de St. Charles, avec sa rivière bleuâtre, ses chantiers de construction, ses collines de gazon, portant sur leur dos les blancs villages de Charlebourg et de Lorette.

Là, dans ce nid, heureux et content, il vivait tranquillement sous l'œil de Noémie, qu'il avait fait passer à l'externat du couvent. C'était maintenant une grande et brune fille, pleine de santé, à l'œil vif, au teint rosé, à l'esprit enjoué, à l'âme sainte. Entre ses heures d'études, elle préparait les deux repas de son frère, faisait son petit ménage, le matin, pendant que Paul était allé au marché, trouvait encore le temps de faire quelque peu de raccommodage, puis le pied alerte, le nez au vent, partait trotinant vers les Ursulines, livres et cahiers sous le bras. Le soir venu on causait sans amertume, sans préjugés, sans partialité des échos du monde qui venaient mourir sur le seuil de la chambre, puis le lendemain la journée se recommençait par le signe de la croix.

Souvent, en passant par la rue que j'habitais, Paul arrêtait me serrer la main, car je continuais à être le confident de ses petites joies, comme je l'avais été de ses peines et de son délaissement. Un matin, il me parut plus pensif qu'à l'ordinaire. Le bruit circulait alors—chaque jour amène le sien, souvent l'antithèse de celui de la veille—que le gouvernement allait enfin régler l'importante question du service civil. Il voulait en faire une carrière honorable, et une commission devait être bientôt nommée avec consigne de trier les spécialités par tous les départements, et d'étudier la meilleure manière adoptée par les vieux pays, pour bien faire fonctionner le nouveau système. Parmi les membres de cette commission se trouvait un ancien abonné du *Drapeau de l'Union*, grand admirateur des articles de Paul. Il lui avait laissé comprendre—entre la lecture de deux lettres—que dans le cas où le remaniement projeté aurait lieu, il pourrait compter sur son influence pour être attaché à un département, où son éducation serait à l'aise et où il pourrait être certain de voir ses services

reconnus par les périodiques augmentations de salaire toujours si bien venues. Le regard ébloui de Paul plongeait dans l'avenir en disant ces choses. Alors il se voyait consacrant la fin de sa jeunesse, tout son âge mûr, aux devoirs de sa charge, puis une fois la main de la vieille appuie sur son épaule, il partait pour les Cèdres avec Noémie et achetait la maisonnette où il avait appris ses premières leçons de douleur. Là, il lisait, étudiait, cultivait sans bruit son jardinet, veillait le soir chez le brave curé et reprenait le lendemain cette vie, jusqu'au moment où sa mission remplie, il irait se coucher à côté de son père dans le cimetière de la paroisse.

Ces propos que nous menions si lestement ensemble, il les avait aussi avec Noémie, la brune qui allait grandissant et s'enjolivant à vue d'œil. Quelquefois Mademoiselle Jeanne apportant sa laine et son tricot, venait y prendre part, et alors la fête était complète.

Petite, maigrette, figure franche et sympathique, nature de sœur de charité, Mademoiselle Jeanne était un de ses types que le vulgaire poursuit de son sarcasme en laissant tomber sur eux dès que la vingt-cinquième année a sonnée l'impitoyable nom de vieille fille. Vieille elle l'était malgré ses vingt-sept ans, si l'on peut appeler vieille une femme qui a refusé d'aller s'agenouiller au pied de l'autel, la tête nuancée de fausses nattes, le cœur vide, le pied légèrement courbé sur le sentier de la coquetterie, la main délicatement posée sur le bras de l'homme assez riche pour se payer le fantôme de l'amour. Vieille elle l'était, s'il suffit pour cela d'avoir été froissé par les rudes battements de la conscience humaine ouverte à tous les vents, puis un jour se replier en soi-même, renoncer à jamais à ces joies de la maternité entrevues si souvent au milieu des douces heures de la rêverie, et se consacrer au nom de Dieu à l'immense famille de ceux qui pleurent et manquent de tout, excepté de la meilleure part du royaume des cieux.

Le caractère affectueux de Mademoiselle Jeanne l'avait porté tout naturellement vers Noémie. Restant dans la même maison elle était venue lui offrir ses services une après-midi où le nombre de boutons à poser, la quantité de pièces à alligner sur certains vieux habits de Paul, menaçaient d'absorber tout le congé. Gaiement l'ouvrage s'était fait, et depuis ce temps-là, tous les jours on se voyait; alors les petits soins d'intérieur se donnaient plus minutieusement, les heures où le frère était absent passaient moins longues, et la vieille fille retrouvait dans le regard spontané de Noémie, la franchise, le dénouement, l'indépendance de sa jeunesse passée.

Pourtant un soir d'automne, le vent qui jaunît les feuilles, ternit le gazon et tache l'azur du ciel, se prit à souffler sur ce bonheur. Toute pâlotte, Noémie rentra frissonneuse au logis ; la bise lui avait fait mal et elle se mit au lit avec les symptômes d'une violente fièvre. Paul fut debout toute la nuit auprès du chevet de la pauvre petite, faisant des prodiges de tisanes et de médicaments. Vers l'aube, profitant d'un moment d'assoupissement chez la malade, il descendit frapper chez Mademoiselle Jeanne, l'installa gardienne de son cher hôpital et courut chercher un médecin des environs. Celui-ci prit le pouls de la mignonne endormie, l'éveilla pour examiner sa langue, se consulta un instant en lui-même, et déclara qu'il lui était impossible de préciser la nature du mal, avant de l'avoir étudié quelque temps ; en attendant, il prescrivait des fébrifuges et s'engageait à revenir le soir même.

La présence de Paul était réclamée dès huit heures du matin par la nature de son service ; le soir, il demeurait libre à six heures. Ce long espace ne fut qu'une interminable inquiétude pour lui ; la tristesse, l'abattement le suivaient partout ; le gai son des cloches n'avait plus à ses oreilles que le tintement funèbre du glas ; les rires du passant suintaient le sarcasme, et à peine avait-il distribué quelques lettres que déjà sa position lui était apparue comme une horreur ; la joie silencieuse de ceux qui décachetaient devant lui leur courrier et en dégustaient lentement les bonnes nouvelles, lui faisait entendre tomber si sonores les larmes qui suintaient le long de son âme !

A son retour, il trouva Mademoiselle Jeanne courbée sur l'oreiller où sa pensée s'était tenue toute sa journée ; elle suivait de l'œil les progrès de la maladie. Le médecin était debout au pied du lit, se frottant les mains d'un air satisfait, car il venait de découvrir chez Noémie un superbe cas de fièvre typhoïde, un de ces cas qui donnent du fil à retordre à la science. L'état de somnolence alterné de délire qui avait déjà envahi le système devait se prolonger jusqu'à la huitième ou neuvième journée, alors aurait lieu probablement une crise favorable.

Depuis bientôt quarante huit heures que durait le supplice de Paul, il ne savait où donner la tête, et maintenant il lui restait la perspective d'une semaine encore de cette vie, dont chaque minute était marquée par un gémissement plaintif de sa Noémie, chaque heure par la marche aggravante du terrible et mystérieux virus.

Mademoiselle Jeanne prenait le jour, lui la nuit, pendant cette semaine de douleur, car il fallait bien gagner l'argent qui fournissait le vin, la glace, les remèdes si nécessaires pour sauver la précieuse existence en péril. Dans ce partage de tribulations et

de fatigues, la sainte fille avait choisi les soins délicats, les petites prévenances, les mille soulagements qu'une main de femme peut seule distribuer, Paul les préparations de remèdes et les courses du dehors, les larmes sous lesquelles se cachaient de nouvelles larmes ; car un matin, ayant besoin d'un peu d'eau pour préparer une potion, il était descendu en quérir chez son propriétaire. Deux commères assises dans la cuisine causaient des assuidités de Mademoiselle Jeanne.

— A-t-on jamais vu ça, disait l'une, voyez cette pimbèche comme elle saisit bien l'occasion d'être toujours en haut sous un prétexte ou sous un autre. La semaine dernière c'était pour aider à la petite à travailler, aujourd'hui c'est pour l'aider à mourir.

— Avec ça que le Monsieur n'est pas trop laid, répondait l'autre ; m'est avis qu'il y a quelque chose de louche dans tout cela ; il est temps de la descendre, la demoiselle, dans l'esprit du quartier, car sa conduite devient compromettante pour la maison.

Sous ce coup inattendu frappé sur la fille dévouée qui remplaçait sa mère, Paul resta atterré ; lentement il remonta la potion attendue, la remit entre les mains de Mademoiselle Jeanne, et se dirigea vers le département avec la détermination de demander un congé de quelque temps à l'Honorable M. Bour ; cela lui permettrait de se consacrer tout entier aux soins requis par l'état de Noémie, et d'éloigner le nuage qui planait sur la tête de la vieille fille, sans qu'elle eût le moindre doute de ce qui s'était passé.

L'Honorable M. Bour était parti de la veille, pour assister à un dîner officiel donné à Montréal en l'honneur d'un honnête banquier de Londres, célèbre un mois plus tard par une fantastique banqueroute. Paul fût reçu par un sous-chef ; celui-ci n'osa prendre sur lui de faire usage d'un privilège que le ministre s'était réservé personnellement. Son voyage ne serait pas long, et il y avait tout lieu d'espérer qu'à son retour il se rendrait facilement à sa demande. Le guignon poursuivait Paul, il sortit tout ruisselant de sueur du Département, fit à peine attention à un de ses collègues qui l'arrêta pour lui faire part d'une rumeur concernant certains retranchements projetés par une politique économique au dépens des petits salaires, et retourna à sa mansarde laissant au soin d'un camarade le service de la journée.

Noémie était immobile sous sa courte-pointe blanche ; les symptômes de la maladie s'aggravaient avec une rapidité inouïe et elle entraînait en agonie. Bientôt la petite toux sèche qui s'était manifesté dès le début cessa ; elle ouvrit lentement ses yeux, les referma, poussa un soupir et avec lui la joie, l'amour, la vie, tout ce que Paul aimait sur terre partait pour les cieux.

Dans un coin Mademoiselle Jeanne sanglottait. Seul au pied de ce lit désolé, les lèvres collées sur le crucifix qui avait reçu le dernier baiser de la mourante, Paul était tombé agenouillé.

En échange de l'espérance, Dieu lui avait envoyé la résignation.

VII

A peine le fossoyeur avait-il nivelé de sa pelle la tombe de Noémie, qu'une affaire urgente me fit partir pour l'étranger. Cette absence dura toute l'année.

Dès mon retour, je repris l'excellente habitude que j'avais contractée jadis en compagnie de Paul, d'allumer la pipe quelquefois, chez un ancien professeur de grec, devenu curé d'un de nos centres les plus populeux. Une de mes premières questions fût de lui demander ce qu'était devenu mon camarade.

—Ah ! mon cher, répondit-il, quelle émouvante histoire que celle de ce cœur si éprouvé et resté si chrétien malgré cela. Paul n'avait pas achevé de vider la coupe lors de la mort de Noémie. Il lui restait la lie, car retourné au département pour y reprendre son poste, l'honorable M. Bour, content de poser en homme à principes rigides devant un public qui se plaignait depuis longtemps du trop de liberté accordée aux employés, lui fit comprendre qu'un congé pris sans permission de l'autorité n'avait pas de raison pour ne pas être illimité. Ce coup atteignit à peine celui dont le cœur et la pensée était tout entiers à sa morte chérie. Il reprit le chemin de la maison, fit un paquet des hardes de la trépassée et s'en allait Dieu sait où, lorsque je fis sa rencontre. J'avais confessé la sœur, je consolai et reçus le frère chez moi.

Sombre et taciturne pendant les quelques moments qu'il résidait au presbytère, il ne se trouvait à l'aise qu'au cimetière, à l'endroit où son cœur s'était brisé et dissout lentement.

Un soir, au commencement de l'hiver, par un de ces temps où la neige tombe épaisse et humide, Paul revint les pieds trempés, la gorge enrouée. Au milieu de la nuit une violente quinte de toux se déclara, bientôt elle dégénéra en angine, et les secours de l'art se déclarèrent impuissants.

Je pris la place laissée vide par le médecin, et jamais âme de prêtre n'est venue se retremper à mort plus sainte et plus consolante. Il endurait humblement sans se plaindre le mal rapide qui l'emportait, demandant miséricorde à Dieu pour ce péché d'orgueil

qui l'avait suivi pendant toute la vie, et pardonnant à son tour à ceux qui l'avaient offensé.

L'agonie fut calme comme l'est toujours celle de l'homme préparé par l'apostolat de la souffrance. Les larmes, les chagrins, les tribulations, soufferts dignement sur terre, possèdent la vertu attribuée au verre d'eau de l'Évangile. Ils coulent lentement dans la vie, mais peu à peu vont se dirigeant vers l'éternité et finissent bientôt par être le torrent qui entraîne et porte l'âme purifiée vers son Dieu.

Paul fût enterré pieusement et pauvrement par les soins de Mademoiselle Jeanne, ma ménagère. Sa tombe git, me dit-on, au cimetière de Belmont, car le jour de l'enterrement je partis accompagnant l'évêque dans une tournée pastorale.

Le lendemain, je cherchais vainement au milieu des croix plantées à la fin de novembre et au commencement de décembre, celle sous laquelle Paul était venu s'abriter. Les économies de Mademoiselle Jeanne n'avaient pas été assez fortes pour lui permettre le luxe d'une modeste pierre, et bien que le fossoyeur eût reçu l'ordre et l'argent nécessaire pour mettre le signe consolant chargé d'annoncer au vivant le lieu où un frère était passé, Paul enterré dans la fosse commune avait été négligé, oublié du croque mort.

Autour de moi, les fleurs agaçaient les papillons, les oiseaux gazouillaient, l'herbe poussait touffue et baignée par le soleil. Je tombai agenouillé au hasard dans le champ des tombes ; ma tête s'inclina au milieu de mes souvenirs, et ardemment je priai pour celui qui, connu maintenant de Dieu seul, s'était endormi là—en quelque part—affaîsé sous les blessures de la vie.

* * *

En m'écoutant, Madame Morin avait laissé tomber "La dernière résurrection de Rocambole" au pied de son fauteuil ; deux grosses larmes s'étaient acharnées à la poursuite du livre.

Je profitai malignement de mon triomphe.

— N'avais-je pas raison de vous dire, Madame, que les histoires, les drames intimes cachés sous la tranquillité apparente de l'existence quotidienne, peuvent, malgré leur simplicité, atteindre aussi sûrement leur but qu'un de ces gros romans de vengeance, d'amour, de rapt, d'assassinat que votre libraire est toujours prêt à servir à ses pratiques.

La mine entrevue est inépuisable, car le pauvre, le déshérité du monde, aura une lutte perpétuelle à soutenir contre le riche et le puissant, fort de son égoïsme et de son argent. L'histoire de Paul se renouvellera souvent d'ici au jour où le globe croûtera dans l'espace, et puisqu'elle a été assez heureuse pour m'attirer votre attention pendant toute une veillée, en souvenir de votre amabilité, j'écrirai ce récit un jour—en dépit des chercheurs d'intrigues, des amateurs de beau style—sans art, sans suite, simplement comme la vie et les tribulations qui en font le sujet.

Je choisirai pour cela le moment où, impassible et debout au milieu du naufrage de mes croyances perdues, de mes illusions sombrées, j'entendrai sonner cette heure, disait Lamartine, où l'on retrouve le calme dans le découragement accepté, où l'on congédie toutes les chimères séduisantes de la vie, où, fatigué, l'on s'assied sur le seuil de sa porte, comme l'ouvrier à la fin du jour, pour voir passer les autres, pensant à tous ceux qui sont déjà passés et à Dieu seul qui ne passe pas.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

LES ENFANTS DU SIÈCLE.

Le soir du 30 juillet de l'an de grâce 1864, la cloche de notre collège avait sonné depuis un moment la rentrée à l'étude.

Nous avions déjà tiré les livres de notre pupitre, quelques uns, même, allaient hasarder à ouvrir le roman consolateur, lorsque notre supérieur se dressa sur le seuil, de toute sa taille de tambour-major. Il s'avança au milieu de la salle et prit son attitude favorite : la tête haute, la jambe droite tendue, la main gauche dans sa redingote noire, boutonnée, comme Napoléon rêvant à la bataille du lendemain.

Il n'y avait pas à se tromper, nous étions menacés d'une allocution.

— Messieurs, dit-il, en se tournant vers quelques uns d'entre nous, les philosophes, vous allez quitter le collège dans deux jours ; vos maîtres ont mis tous leurs soins à vous préparer à subir vos examens, vous montrerez, je l'espère, que vous avez su en profiter. Mais, il est de mon devoir, au moment où nous nous séparons, de vous parler d'un temps un peu plus éloigné. Vous allez entrer dans la société, messieurs ; un rôle vous y attend..... efforcez-vous de le *jouer* comme il convient aux jeunes gens qui ont reçu votre éducation ; sachez porter le nom de votre père et qu'il n'ait qu'à s'applaudir de l'instruction qu'il a donné à son fils. L'avenir ! messieurs, l'avenir !

Notre professeur ne manqua de broder sur un aussi beau thème les plus lourdes variations ; après quoi, il se retira sérieux et confiant, comme devait l'être le général Bonaparte, après avoir montré à ses soldats, du sommet des Alpes, les plaines fertiles de l'Italie.

* *

Une distraction est bien permise au milieu d'une phrase de professeur : aussi je m'amusais à compter mes voisins du regard au moment où il disait cette phrase solennelle : " Vous êtes près d'entrer dans la société, et un rôle vous y attend."

Nous étions quatre seulement décidés à choisir quelque rôle de cette société. Les autres se destinaient à bêcher leur champ tôt ou tard, ce qui mène à être au nombre des bienheureux chantés par Virgile, mais n'est pas regardé comme une position dans le monde, où le bonheur est si jaloux et si rare qu'on ne l'a pas encore classé parmi les états sociaux.

De nous quatre, l'un grand discuteur, voulait être avocat, l'autre médecin, pour succéder au docteur, son père, le troisième, dévoreur de livres et de feuilletons, homme de lettres. Quant à moi, je ne savais trop si je deviendrais homme de lettres ou avocat, marin ou soldat. Je m'en remettais tout entier à la destinée.

* *

Quelque temps après, nos examens étaient subis, et chacun de nous courrait de son côté.....

Qu'avons-nous fait de trois ans, traversés au galop de la jeunesse, au bruit des grelots de son triple collier, de liberté, d'insouciance et de joie ?

Je l'ai oublié pour ma part : j'ignore d'un autre côté les cavalcades de mes anciens compagnons, et lors même que je le devinerais, serait-ce bien la peine de les raconter ?

C'est le roman de tous les fuyards de collège, de tous les adolescents enivrés des premières heures de la vie. Des yeux noirs ou bleus qui affolent, quelques fleurs respirées, moins souvent fraîches que flétries ; des flammes de punch dansant aux bords jaunis d'un bol d'argent. Qu'en reste-t-il ? à peine un souvenir, un bout de ruban, un reflet pâle ; que nous ouvrions notre fenêtre, qu'une étrangère passe, et le souvenir s'enfuira, le ruban s'envolera, le parfum s'évaporerait, et, après le punch de ce soir, nous ne nous souviendrons plus de la flamme bleuâtre du mois passé.

* *

Comme je quittais Paris, il y a bientôt un an, je traversais le Boulevard des Italiens, lorsque je tombai dans les bras de Paul Gard, le futur médecin.

— Toi ! s'écria-t-il, avec étonnement. Voilà trois ans que je te cherche ; je vais dîner avec Georges Petit.

Petit était l'ex-collégien littéraire.

— Que fait-il ? demandais-je.

— Mais, ce qu'il faisait autrefois : il lit beaucoup et il écrit encore plus. Pardieu ! mon cher, dîne avec nous.

— Cela m'est impossible, répondis-je.

— Eh bien, viens dîner avec moi demain. Petit y sera, et nous aurons aussi l'avocat Dulac, qui ne se décide jamais à passer sa thèse.

— Et toi, que fais-tu ?

— Tu le sauras au dessert, dis-je en souriant. Et nous nous quittâmes après avoir fixé le lieu du rendez-vous.

* *

Le lendemain, nous étions tous les quatre dans le cabinet d'un restaurant du Palais Royal.

Paul Gard n'avait guère changé depuis le collège, il n'avait qu'une moustache de plus. George Petit laissait pousser sur le collet de son habit ses cheveux longs coupés sans pitié naguère par le réglemeut, et Dulac, frisé, pommadé, en col de haute dimension, en gants gris perle, en paletot écourté, selon la mode, et en bottes vernies, affichait le dandysme de l'étudiant en droit d'aujourd'hui. On dina gaiement, on se rappela le temps d'écolier, puis, chacun raconta ses dernières aventures.

* *

— Messieurs, dis-je entre deux verres de champagne, vous souvenez-vous du discours de notre supérieur, à notre sortie du collège, sur nos devoirs dans la vie ? Je serais curieux de savoir à cette heure, le rôle que nous allons remplir dans la société : comme disait le bonhomme en s'empatant la bouche avec ce mot. Seras-tu bientôt médecin, Paul ?

* *

— Moi, répondit Paul, je suis arrivé plein d'ardeur ; je me suis mis courageusement à l'ouvrage, mais j'ai vu tuer des gens avec les remèdes qui guérissaient les autres ; j'ai vu manquer cinquante expériences ; j'ai entendu se disputer toute l'académie de médecine sur des questions de vie et de mort, et personne ne sortait du même avis de cette discussion. Alors, je pensais que ce que j'apprenais aujourd'hui comme vérité serait peut-être démontré faux demain, et je me suis, sans trop de résistance, donné à la paresse. Cependant, mon père me harcèle, et je prépare mon dernier examen. Il faudra bien en finir.

* *

— A quand ta thèse ? demandais-je à Dulac.

— Mon Dieu, le plus tard possible. J'ai été, moi aussi, étudiant zélé, puis j'ai vu mon esprit qui n'en pouvait mais, livré aux tiraillements des légistes toujours en guerre pour le sens d'un simple article de code. Je me suis mis à dire que le mieux était de me laisser glisser tout doucement à ma thèse, et malheureusement j'y arrive, n'ayant rien appris, sinon que la loi est parfois bizarre ; et ennuyé d'avance de m'en occuper.

* *

— Il n'y a donc que toi, dis-je à George Petit, qui suivra avec plaisir jusqu'au bout la route où tu es entré. Tu es toujours le fidèle des lettres et surtout de la poésie ?

— La poésie ? répondit George en souriant, pouha ! fit-il, comme ce pauvre Alfred de Musset quand on lui demandait des vers sur les derniers temps de sa vie. Mon cher, ajouta George, un masque et des cymbales, voilà le poète, comme le charlatan.

* *

Cette réponse était plus brève que les autres, mais soit qu'elle m'intéressa plus vivement, soit qu'elle fut plus énergiquement résumée ; elle m'attrista plus que les autres.

— Mais toi ? toi ? cria Paul Gard, que fais-tu ? Tu m'as promis hier de me l'apprendre au dessert.

— Moi, répondis-je, je regarde et j'écoute. Ce soir, voici ce que j'ai entendu : un futur médecin qui ne croit pas à sa science, un avocat qui ne croit pas à la loi, un poète qui crache avec un mot sur la poésie, un autre, c'est moi dont je parle, qui a froidement écouté les rires de votre doute. Messieurs, notre supérieur ne savait pas être si profond quand il disait que nous devons *jouer un rôle dans la société*. En somme, nos pères n'ont-ils pas un peu le droit de nous mépriser, qu'en pensez-vous ?

— Mon bon, quel débris antédiluvien tu fais ! répliqua Georges Petit avec son sang-froid cynique ; le temps a marché et nous sommes venus les derniers. Tout notre tort, sais-tu bien, c'est d'être les *enfants du siècle*.

JOSEPH MAIRE.

UNE FAMILLE PARISIENNE.

II

(SUITE.)

Ce tableau était si coloré dans la bouche du prince, qu'il captiva tous les assistants.

— Quelle forte et séduisante nation que l'Italie ! pensa M. Le May. Quand la Rome ancienne, maîtresse du monde, tombe, presque aussitôt elle se relève chrétienne et reconquiert un sceptre pour régner, non plus sur des esclaves, mais sur les âmes. Plus tard, quand l'Italie se divise, comme pour créer en elle de plus nombreux flambeaux de civilisation, comme si chacune de ses villes se fût sentie assez florissante pour être indépendante et reine, chaque fois qu'une partie de la nation tombe l'épée à la main, elle se relève artiste, pour régner encore, pour régner toujours.

Les deux jeunes filles, elles, ne précisèrent point, ainsi que leur père, leurs réflexions.

Antoinette, comme à un spectacle, regardait autant qu'elle écoutait.

La curiosité d'Herminie était plus vivement surexcitée que celle de sa sœur. Musicienne, Herminie comprenait mieux l'enthousiasme du prince, et son exagération ne la choquait pas, pénétrait même en elle comme une flatterie plus piquante et plus libre sous le masque.

Quant à Étienne, il s'écria :

— Alors, Rodolphe, pourquoi ne montez-vous pas sur les planches ?

— Des souverains l'ont essayé, répliqua le prince avec un peu de hauteur aristocratique, et ils y ont réussi.

Puis, il ajouta d'un ton de confiance cordiale :

— Dieu a voulu sans doute m'épargner une sensation à laquelle je n'aurais peut-être échappé qu'en y succombant, mon cher

Étienne. Il m'a donné l'âme d'un artiste, mais non l'instrument, la voix.

— Vous n'êtes pas le seul, continua Étienne. On ne trouve malheureusement que cela, des gens qui ont de la voix et pas de talent, ou beaucoup de talent et pas de voix.

— Il y a des exceptions, dit le prince.

Et il regarda involontairement mademoiselle Herminie, qui baissa les yeux.

Étienne se sentait en veine de moquerie.

— J'apprécie vos scrupules, reprit-il. Il faut avoir une supériorité quelconque sur les hommes, avant de leur dire : Ne bougez pas, tenez-vous tranquille ; oubliez vos plaisirs et vos affaires, et écoutez-moi. La voix sympathique et l'art du chant constituent une de ces supériorités. Grâce à elle, on est au-dessus du vulgaire, on se sert d'un langage que le monde comprend plus ou moins, mais qu'il ne parle pas. Cependant il y aurait moyen de sortir d'embarras. Vous vous seriez exprimé en vers... vous auriez joué la tragédie.

— Tais-toi donc, mon frère ! s'écria mademoiselle Herminie avec un peu d'humeur. Tu ne seras jamais digne, toi, que de réciter de la vile et plate prose.

— C'est possible, riposta Étienne ; mais je saurai mettre de la poésie dans mes actions.

M. Le May jugea nécessaire d'introduire un peu de raison calme dans cette discussion.

— Avouez, prince, avouez que vous n'avez pas à vous plaindre, dit-il. Comme moi, comme tous les gens auxquels la fortune a fait quelques loisirs, vous aimez l'art, qui est et sera toujours la distraction la plus charmante.

— Une distraction ! s'écria le prince Rodolphe. Ah ! monsieur, c'est la vie toute entière !

— Oh ! je ne crois pas, reprit doucement le négociant.

— Quoi ! monsieur, passer toute son existence en contemplation, en extase.

— Il n'y a à cela qu'un seul, mais terrible inconvénient, interrompit M. Le May ; c'est que les sensations que l'art procure s'émeussent bien vite. Si fanatique de peinture que vous soyez, vous vous fatigueriez promptement, si vous admiriez les chefs-d'œuvre du matin au soir. Pour la musique c'est la même chose. Au delà d'une certaine mesure, on se blase, on n'obtient plus qu'un plaisir de comparaison, d'analyse, de critique même. Là est l'écueil. Les sens ont des limites, et l'art, quoique vous puissiez dire, cher prince, s'adresse principalement aux sens. En cela, il est matériel, en cela, il est appelé à n'être que le délassement des honnêtes gens

et ne saurait aspirer à remplir leur vie toute entière, comme le font si bien les affections, les devoirs, le travail, magnifiques et solides appuis, doux au cœur autant qu'inusables, que Dieu nous a généreusement accordés parce qu'il nous sait faibles.

— Bien dit ! s'écria l'Italien touché jusqu'aux larmes. Oh ! cher monsieur... cher père !

Il s'aperçut immédiatement que cette dernière qualification était peut-être un peu risquée, et il ajouta avec la grâce caressante qui lui était habituelle.

— Daignez m'excuser, monsieur. Vous venez de me rappeler mon bon et excellent père.

Puis, avec une mobilité d'impression prouvant qu'il n'avait guère considéré le petit discours de M. Le May qu'au point de vue de l'art.

— C'est égal, reprit-il avec un feu, tout cela n'empêche pas que l'existence d'un artiste ne soit une existence splendide, la plus belle de toutes peut-être.

— Personne ici ne vous suivra sur ce terrain, répondit M. Le May avec une autorité qui s'accentua davantage. Nous ignorons ce que sont les artistes et ne connaissons que ce qu'ils donnent d'eux-mêmes au public.

Le prince comprit l'avertissement et causa de ses voyages.

Puis vers onze heures il se retira.

— Ton ami a bien de l'esprit, Etienne, dit alors M. Le May.

Et, s'adressant à ses filles :

— Mes enfants, reprit-il, vous voilà un danseur assuré pour le bal d'Ehramberg.

— Oh ! j'y compte bien, mon père, répondit mademoiselle Herminie.

Elle fit cette réponse simplement, sans réticence comme sans empressement trop vif. De même que son père, elle savait réduire à de justes proportions ces hommages du prince, dont elle entre-voyait, car elle était femme, toute l'étendue à demi voilée par les convenances. S'ils la flattaient, ils ne la troublaient point. Son éducation avait été trop forte, trop parfaite pour ne point la préserver de ces entraînements romanesques au milieu desquels une voix secrète murmure à l'oreille des jeunes filles : " Tu es belle, tu es digne d'être aimée... tout est possible." M. Le May, d'ailleurs, dans sa sollicitude prudente, avait eu soin d'éclairer préalablement Herminie, sans lui ôter le mérite et l'initiative de son jugement personnel. Il s'était, pour ainsi dire, excusé auprès d'elle d'introduire chez lui ce jeune homme, il avait expliqué ses motifs, provenant des obligations d'Étienne envers un ami, rappelé que cet

ami n'était que de passage à Paris, et donné ainsi à entendre à sa fille qu'aucun lien, sinon ceux de la politesse, ne pouvait jamais exister entre le prince Rodolphe Frederici et mademoiselle Le May.

III

Le négociant, dès que son hôte fut parti, quitta le salon et se rendit dans son bureau.

Ordinairement, il y restait de huit à dix heures, afin de lire sa correspondance du soir, d'y répondre, et d'examiner les commandes arrivées.

Ce jour-là, il avait été retenu auprès de ses enfants ; mais il ne voulut cependant pas laisser la besogne en retard.

A peine était-il installé, Antoinette entra.

— Ah ! j'en étais sûre, dit-elle. Te voilà à l'ouvrage !

Et elle se mit à côté de lui, à une place qui lui semblait réservée, car elle en prit possession avec une tranquille assurance.

— Tu viens me dire bonsoir ? demanda Mr. Lemay.

— Non pas, répondit-elle. Je viens travailler avec toi.

— Si tard !

— Il faut bien gagner mes appointements.

Un sourire de rayonnant bonheur illumina tout le visage de M. Le May.

— Cela mérite une gratification, reprit-il en embrassant sa fille.

— Et tu payes d'avance, répliqua Antoinette.

Elle paraissait transfigurée.

Trop jeune encore pour bien comprendre la grande mission des femmes sur la terre : se rendre agréable ! elle en pratiquait assidûment une non moins grande, : se rendre utile. Et le plus beau, c'est qu'elle trouvait moyen de se rendre à la fois utile et agréable.

Préoccupé de diriger ses enfants dans la vie selon leurs aptitudes individuelles au fur et à mesure qu'ils grandissaient, M. Le May, après de brillants succès obtenus au lycée par son fils Etienne, lui avait fait embrasser la profession d'avocat. Puis, il l'avait fait voyager, afin de compléter son éducation. La fortune du négociant lui permettait d'attendre, de laisser son fils libre de continuer une carrière dont les commencements sont longs et difficiles, ou de le faire entrer dans la magistrature, ou enfin de le ramener au commerce, avec le surcroît d'avantages produit par les études de droit.

La beauté exceptionnelle de Mademoiselle Herminie parut, d'un autre côté, à Mr. Le May nécessiter une éducation conforme à tant

d'heureux dons naturels et capable de les faire valoir. Le cœur d'un père s'abuse quelquefois à ce sujet, et M. Lemay, éclairé par de nombreux exemples s'interrogea longtemps avant de se décider. Mais l'évidence lui ôta toutes ses hésitations. Sa fille, rose splendide, n'eût pas prospéré à l'ombre d'un comptoir : il lui fallait une plus vaste scène, un horizon plus lumineux. Sans trop risquer de se tromper dans ses prévisions, Mr. Le May pouvait ambitionner pour sa fille une situation plus opulente, un peu en vue, en harmonie avec ses goûts, et devait la préparer d'avance à y figurer. Il n'ignorait pas que la plupart des hommes sont extrêmement sensibles à la beauté, penchant qui n'est, du reste, blâmé par personne, et il pouvait hardiment rêver un brillant mariage pour mademoiselle Herminie, belle entre toutes, ayant des talents, le désir de plaire, et une dot convenable.

Ses plans ainsi arrêtés, il avait mis une certaine ampleur dans leur exécution. En lui rien n'était mesquin : il était aussi généreux de pensée et d'action que de cœur. Il souhaitait, avant tout, le bonheur de ses enfants, et, prenant pour cela mesure sur eux-mêmes, il se contentait d'aider la nature au lieu de la comprimer. D'heureux résultats étaient obtenus déjà : dans cette maison d'apparence modeste, mais où régnaient l'abondance et la paix, chacun était à l'aise, en plein épanouissement ; chacun charmait les yeux du père de famille par la joie continuellement manifestée d'être au monde et d'être auprès de lui.

Moins pourvue de ces dons éclatants dont le rayonnement sépare toujours un peu les enfants de leur père, mademoiselle Antoinette possédait des qualités tout opposées, qui la rapprochaient de M. Le May par une attraction réciproque.

— Oh ! que de lettres ! dit-elle en s'asseyant près de lui avec une naïve ardeur au travail.

— Elles ne savaient pas que nous nous amusions, que nous n'étions pas libres ce soir, répondit le négociant. Elles sont arrivées tout de même.

Volontiers ils causaient ensemble, tout en se partageant la besogne.

M. Le May se réservait toute la correspondance difficile, celle où il fallait entrer dans de longs et minutieux détails.

Antoinette se chargeait des accusés de réception, des avis d'envoi, de ce qui n'exige que de l'exactitude.

Si minces que fussent ses fonctions, elle les relevait par le soin sans défaillance, par l'appropriation rigoureuse des formules employées par cette perfection qui ennoblit toutes choses.

Aucun commis n'avait une écriture plus lisible, plus commerciale.

Aucun ne savait graduer avec plus de tact la hiérarchie des commettants, en leur adressant des "salutations sincères, empreintes, ou cordiales."

Aucun d'eux ne prenait un air plus posé, plus digne, en terminant ainsi une lettre à un banquier ou à un des gros bonnets du négoce : "Agréez l'assurance de ma parfaite estime."

Comme pour réfléchir sur une lettre qu'il tenait à la main, M. Le May ne tarda pas à lever les yeux et regarda sa fille.

"Chère enfant, pensa-t-il, elle ne dédaigne pas le commerce, elle ! Elle partage tous les travaux de son père. Là, peut-être, elle rencontrera le bonheur, près d'un mari qui m'avertira que l'heure du repos à sonné pour moi. Elle est venue me rejoindre, quoiqu'il soit si tard. Et je n'ai pas même songé à la renvoyer, tellement je sais qu'elle dormirait mal si sa tâche n'était pas faite. Son courage, à elle, est de tous les instants. N'est-ce point là un symptôme significatif ? Elle serait certainement tendre épouse et mère vigilante, celle qui ne trouve sa joie que dans l'accomplissement de ses devoirs

Un mari !... Elle est moins belle que sa sœur. Est-ce bien sûr ? Je ne crois pas, moi. D'ailleurs...je lui paye des appointements... elle les gagne bien, Dieu merci ! Dix-huit cent francs par an... Eh bien... cet argent...elle le donne aux pauvres... elle le leur porte elle-même. C'est une vertu, cela. C'est équivalent à la beauté. N'est-ce pas, mon Dieu, n'est-ce pas ?"

Il se pencha vers sa fille comme pour la presser sur son cœur ; mais elle travaillait si assidûment qu'il ne voulut pas la déranger. Du reste, une sorte de réserve le retint. Le père et la fille, tout en s'adorant, n'étaient pas ordinairement très-démonstratif.

"Oh ! oui, elle en a, des vertus, reprit-il mentalement. Mais, par malheur, cela ne compte pas dans un apport. On ne les considère que comme un appoint assez insignifiant. C'est un tort, mais c'est ainsi. Et pourtant la vertu, chez une femme est comme l'air qui nous entoure. On ne le voit pas, on n'en parle jamais, mais il nous soutient et nous fait vivre. La beauté, au contraire... Voyons donc, voyons donc ! Je n'ai jamais bien examiné Antoinette, moi. Elle me paraît jolie... c'est tout simple : je suis son père. Mais un autre, un étranger, par exemple, quelle opinion aurait-il d'elle ? Oh ! je vais bien le savoir."

De taille ordinaire, Antoinette était svelte et bien faite. Ses épais cheveux châtain formaient comme un cadre aux tons pleins et sobres autour de son visage aux lignes fines et régulières. Elle ressemblait beaucoup à son père, en tenant compte de la différence

d'âge et de sexe. Ses yeux, d'un bleu sombre, étaient doux et bons, un peu sérieux, peut être, à cause de l'habitude du travail. Sa bouche, elle aussi, était d'une expression un peu sérieuse ; mais par moments, le sourire s'animait et rayonnait comme une subite manifestation de jeunesse au milieu d'une existence calme et grave. Rien n'était charmant comme l'attitude de cette jeune fille quand elle écrivait. Son air réfléchi, son ardeur contenue et patiente, la concentration d'esprit qui répandait sur tous ses traits une teinte harmonieuse et faisait briller sur chacun d'eux une aptitude, une qualité, une vertu ; tout s'unissait alors pour former un tableau simple, mais profondément attachant par sa simplicité même. Comme toutes les femmes heureusement douées et vraiment femmes, Antoinette savait communiquer une grâce émue et lumineuse aux occupations qui paraissent en comporter le moins. A l'opposé de sa sœur, Herminie, qui produisait à première vue une impression complète, définitive, et ne pouvant plus être augmentée ni diminuée, Antoinette n'éblouissait point d'abord, n'étonnait point, n'attirait point irrésistiblement ; bien des cœurs, même, devaient passer auprès d'elle sans chercher à s'y arrêter, car elle était comparable à une riante campagne à demi voilée par les dernières vapeurs de l'aube naissante ; mais on pouvait juger déjà que l'amour inspiré par elle serait éternel, parce qu'il se renouvelerait sans cesse en ne rencontrant jamais de déceptions, en se rajeunissant chaque jour au contact d'une beauté morale et physique dont le charme exquis ne se révélait que par degrés.

— Oh ! je ne me trompe pas, pensa M. Le May après un rapide examen ; Antoinette, comme Herminie, trouvera à se marier selon son goût, selon son cœur. Antoinette est tout aussi belle que sa sœur, dans un autre genre.

Puis, heureux et souriant, il reprit son travail.

La jeune fille termina le sien avant son père.

Cependant elle resta près de lui.

Elle consulta un petit livre mystérieux qui était son carnet d'échéances particulier.

— Demain matin, trois visites, se dit-elle. Il faudra me lever à six heures, et nous irons, mon père et moi... Oh ! je serai prête. Quel bonheur de gagner des appointements et d'en avoir la libre disposition. Avec cent cinquante francs par mois, c'est surprenant le bien qu'on peut faire. C'est peu, sans doute, mais ce peu est beaucoup quand on va soi-même le porter aux malheureux. Ça les flatte, ça leur donne du courage, ça ranime leur fierté et les engage à se tenir propres chez eux et sur eux. Et comme ils sont contents quand ils peuvent me dire : " Mademoiselle, nous n'avons

plus besoin de rien : nous avons de l'ouvrage... Vous nous avez porté bonheur." Et mon père m'accompagne ! Oh ! nos bonnes promenades !... Si jamais je suis mariée, je veux que mon mari vienne avec nous. Nous disons donc : demain, 14 courant, trois visites.

Elle ferma son carnet d'échéances et murmura ce mot :

— Mariée !

Puis, par une suite d'idées qui ne paraissait pas au premier abord bien logique, quoique mademoiselle Antoinette appartient au commerce, elle ajouta :

— Je suis sûre de mon fait : les intérêts à six pour cent d'un effet de cent quatre-vingt-huit francs, pendant cinq jours, ne donnent pas vingt et un centimes. Il y a eu erreur.

Elle prit un chiffon de papier et se mit à faire des chiffres.

— Se trouve comme résultat seize centimes, reprit-elle bientôt. Pourtant M. Edouard Eframberg sait compter. Voyons, recommençons.

Son père, ayant fini sa tâche, leva les yeux sur Antoinette.

Minuit venait de sonner.

— Que fais-tu donc ? lui dit-il en la voyant absorbée dans ses calculs.

Elle rougit, et son premier mouvement fut de cacher le papier.

Mais elle n'avait pas de secret pour son père, et, après quelques secondes d'indécision :

— Mon père, lui demanda-t-elle, quels sont les intérêts produits par cent quatre-vingt-huit francs, pendant cinq jours, à six pour cent l'an ?

M. Le May ne prit pas la plume ; il calcula mentalement et répondit bientôt :

— Seize centimes.

— J'en étais bien certaine, s'écria Antoinette. Il y a une erreur sur le compte du banquier.

— De combien ?

— Cinq centimes.

— Il faudra faire rectifier. C'est le comptable qui t'a prévenu ?

— Non, c'est...

Mademoiselle Antoinette parut un peu troublée.

— Tu vas tout savoir, mon père, reprit-elle avec sa sincérité, habituelle. M. Edouard Eframberg est chargé des comptes courants commerciaux chez son père. Il a donc fait l'extrait trimestriel du nôtre, et l'a apporté lui-même pour... pour éviter des frais de poste, m'a-t-il dit en me le remettant ; car j'étais dans le magasin, et, tout naturellement...

— Tout naturellement il te l'a donné, acheva Mr. Le May.

— Oui, mon père, en me disant qu'il passait par hasard dans notre rue et qu'il profitait de l'occasion...

Ah ! interrompit M. Le May, ce n'est donc plus pour éviter des frais de poste ?

— Les deux motifs étaient peut-être réunis, mon père. Moi, par curiosité et quoique ce ne soit pas dans mes attributions, j'ai voulu vérifier le compte, écrit tout entier de la main de M. Edouard... par conséquent c'est bien lui qui a commis l'erreur... et à notre préjudice !... Mais, cinq centimes ! Si tu le permets, je dirai au comptable de n'en pas parler... pour que M. Edouard ne soit pas grondé.

— Cependant, mon enfant, il serait plus régulier...

— C'est si peu de chose !

— Et l'erreur est, m'as-tu dit à notre préjudice. Alors, nous n'en parlerons pas, si cela te fait plaisir.

— C'est égal, reprit Antoinette, Mr. Edouard est bien distrait depuis quelque temps. Sais-tu d'où cela provient ? Ah ! c'est sans doute à cause du grand bal auquel nous sommes invités.

— Probablement, répondit M. Le May.

Il regarda sa fille avec plus d'attention. Ce mince événement prit des proportions considérables ; cette erreur de cinq centimes ouvrit au négociant tout un horizon nouveau.

— Nous verrons ! pensa-t-il en embrassant sa fille pour lui souhaiter le bonsoir.

Dès qu'elle fut couchée, mademoiselle Antoinette ne tarda pas à s'endormir, tandis que ces mots voltigeaient encore sur ses lèvres :

— Demain matin à six heures... Trois visites... M. Edouard est décidément bien distrait... Pourquoi ?

IV

Deux jours après, vers dix heures du soir, la rue de Provence s'anima d'une façon inaccoutumée.

De longues files de voitures arrivèrent presque simultanément et s'arrêtèrent à la porte du banquier S. Eframberg, où des gardes municipaux à cheval maintenaient le bon ordre, ou plutôt servaient d'enseigne.

La façade de l'hôtel était splendidement illuminée à l'intérieur.

Très vastes et communiquant ensemble par de longues galeries brillamment éclairées, les appartements de réception, composés de

tout le premier étage, donnaient les uns sur la cour et les autres sur la rue.

La cour n'étant pas très-spacieuse, les invités descendaient à la porte cochère, où une espèce de tente était préparée, où des tapis moelleux débordaient jusque sur le trottoir.

A peine entrés, avant même qu'ils fussent débarrassés de leurs vêtements de dessus, la série des enchantements commençait pour eux : l'air était tiède et parfumé, d'innombrables bougies les aveuglaient, des fleurs artistement disposées couvraient les murs, formaient des rampes discrètement odorantes aux escaliers, une musique lointaine d'instruments de cuivre préludait au concert organisé par M. Julian. Le banquier regrettait de n'avoir pu faire usage de la lumière électrique et des feux de Bengale, mais on ne les emploie pas encore, l'hiver, dans les salons. Ce motif seul, et non la crainte de la dépense, l'avait fait s'abstenir.

Le premier invité qui se présenta fut M. Lajointaux, homme de Bourse enrichi par une assez singulière spéculation. Huit ou dix ans auparavant, il avait joué à la fois à la hausse et à la baisse sur une très-vaste échelle et chez deux agents de change différents. Il gagna naturellement une très-grosse somme d'un côté et l'empocha ; il perdit de l'autre et ne paya pas. L'opération, comme on voit, est très-simple, mais encore fallait-il l'avoir trouvée. Il y eut bien quelques rumeurs provoquées par l'agent de change mystifié, mais la dette n'était pas légalement exigible, et, du reste, dans cette profession, comme dans celle de tailleur, il faut savoir perdre quelquefois pour gagner souvent et beaucoup. M. Lajointaux voyagea quatre ans, se fit oublier, et revint à Paris, ville où la nécessité d'être riche est cause qu'on ne s'informe pas toujours si une fortune a été bien ou mal acquise. Obligeant, aimable, très-rigoureux maintenant sur les questions d'honneur et de probité, ne devant pas un centime à qui que ce soit, prêtant volontiers vingt-cinq louis à ses amis, M. Lajointaux était cordialement accueilli dans un certain monde.

Il prit à peine le temps de déposer son pardessus, et dit aux domestiques :

— Ehramberg ? Où est Ehramberg ?

Dès qu'il l'aperçut, il lui cria :

— Mon ami... vous ne m'aviez pas prévenu...

— Quoi ? demanda le banquier avec hauteur. Qu'y a-t-il ?

— Ce bal...

— Ah ! permettez, mon cher. Je vous ai prévenu, puisque je vous ai invité.

— Sans doute, aussi suis-je venu, accouru. Je croyais voir un bal

ordinaire ; mais c'est une transformation complète, une féerie. Mon hôtel...

— Votre hôtel, Lajointaux !

— Oui, mon hôtel ! Oui, mon hôtel ! Il est à moi : vous me l'avez vendu !

— Avec jouissance à partir de..."

— De demain à midi, c'est vrai. Mais j'ignorais que vous alliez donner une fête à tout casser, à tout endommager. Les tapis... mes tapis, puisque j'ai acheté meublé, traînent jusque dans la rue. Mon mobilier va être perdu. Mes tableaux... des tableaux anciens, des tableaux de prix, vont se craqueler à la chaleur de dix mille bougies. Et la cave... la cave !... Est-ce qu'il y aura un souper ?

— Splendide, mon cher Lajointaux. Et j'espère que vous me ferez l'amitié d'y assister.

— Moi !

Il éleva la voix si haut que quelques serviteurs, qui allaient et venaient, tournèrent la tête.

— Mon cher Lajointaux, dit le banquier tranquillement, vous m'ennuyez. Si cela continue, je vais être obligé de vous mettre à la porte.

— A la porte ! répliqua-t-il avec une suffocation de colère. Et je suis propriétaire ! Et vous voulez me mettre à la porte de mon hôtel ! Oh ! oh ! Dans quel siècle vivons-nous ?

— Nous vivons, répondit le banquier, dans un siècle de tolérance où personne cependant ne serait, flatté sachant qui vous êtes, de rencontrer chez moi un homme qui n'a pas même le droit de mettre les pieds à la Bourse.

— Ehramburg !... Monsieur !

Les paroles se figèrent dans la gorge de M. Lajointaux. Il n'aurait point qu'on lui rappelât cette vieille histoire.

Il se remit bien vite, car il n'y avait pas de témoins.

— Monsieur, reprit-il, nous pouvons nous donner la main : nous faisons la paire... Vous allez... oh ! je le devine... vous allez faire une fugue.

Changeant brusquement de ton, il ajouta avec une sorte de cordialité :

— Voyons, mon cher ami, avouez que vous allez faire une fugue. Cela m'est égal, à moi. Vous ne me devez rien que votre... mon hôtel... dont je prendrai possession demain à midi. Vous ne pouvez pas l'emporter, Dieu merci ! par conséquent je suis bien tranquille. Avouez que vous allez faire une fugue.

M. Ehrnberg le prit familièrement par un bouton de son habit et lui dit :

— Je vous ferais volontiers des confidences, mon cher, si j'en faisais jamais à qui que ce soit. Revenons donc à la question. Propriétaire ou locataire de cet hôtel, j'ai le droit d'y faire ce que bon me semble... le droit, entendez-vous ?... et j'en use. Je vous l'ai vendu...

— Pas trop cher, je le reconnais.

— Et à deux conditions, Lajointaux : que vous me payeriez comptant, et que vous garderiez le silence sur notre marché jusqu'à son exécution. Vous êtes, comme vous le dites, bien tranquille. Vos titres sont parfaitement en règle. En supposant même que j'eusse des dettes, vous n'en seriez point responsable. Mon hôtel, et vous le savez bien, n'est grevé d'aucune hypothèque. Vous avez pu l'acquérir sans crainte et vous entrez en possession sans contestation. En conséquence, soumettez-vous aux conditions imposées par moi. La première est remplie : je suis payé ; quant à la seconde, quant à votre silence...

Le banquier baissa la voix et ajouta d'un ton caressant :

— J'ai un excellent moyen de vous faire taire, Lajointaux ; vous allez en juger. Il m'a plu de donner un bal, de faire une politesse à mes amis, à mes clients, à cette foule flottante et brillante vulgairement nommée "tout Paris." Or, vous comprenez bien que si vous alliez dire à chacun que cet hôtel est à vous, cela jetterait un froid glacial au milieu de ma petite fête, on me demanderait des explications ; bref, cela me serait infiniment désagréable. Je m'adresserais bien à votre amitié pour m'épargner ces tracasseries, mais il est peut-être plus sûr de prendre votre intérêt comme garantie de votre discrétion. Maintenant, écoutez-moi bien. Si vous dites un mot, je vous punirai par un petit divertissement sur lequel vous ne comptiez pas : je mettrai moi-même le feu aux quatre coins de l'hôtel... Ce sera plus complet.

M. Lajointaux recula et fit un geste d'effroi. Peu s'en fallut qu'il ne tombât à la renverse.

M. Ehrnberg lui prit doucement la main afin de le soutenir.

— Il ne faut jamais faire le méchant ni plaisanter avec votre ami ; vous n'êtes pas de force, mon bon Lajointaux, lui dit-il avec un sourire qui avait quelque chose d'effrayant sous son urbanité. Vous ne savez donc pas que je ne crains rien ni personne, moi ?

— Ni Dieu ni diable ! ajouta le propriétaire tremblant.

— Ni Dieu ni diable, répéta M. Ehrnberg avec une sorte d'orgueil sauvage qui semblait appartenir plus à un bandit qu'à un

banquier. Et, ajouta-t-il, lorsque j'ai dit : Je veux ! il faut que ma volonté s'exécute.

— Mais reprit M. Lajointaux, ces frais immenses, ces tapisseries, ces fournisseurs... Demain, je vais être assailli...

— Est-ce que tout cela vous regarde ? interrompit M. Ehramburg. Ne vous préoccupez donc pas de ces détails.

— Mais le souper ?.. Il vient du dehors, sans doute. N'en parlons plus. Mais la cave ?... Les vins, et vous en avez beaucoup, font partie de la vente. La cave ! la cave !

— Gourmand ! dit le banquier avec un geste de protection bienveillante.

Des invités arrivèrent.

— En voilà assez, ajouta-t-il en s'appêtant à aller les recevoir. Je n'ai plus besoin maintenant de vous recommander le silence ; je suis certain que vous l'observerez, mon bon Lajointaux.

V

Comme un flot la foule envahit l'hôtel.

L'agent dramatique, M. Julian, était déjà avec ses artistes dans un petit salon réservé.

Il entr'ouvrit une porte, jeta un coup d'œil sur deux immenses salons, vit de nombreuses dames déjà assises sur des banquettes, chercha M. Ehramburg le rejoignit et lui glissa quelques mots à l'oreille.

Le banquier approuva, M. Julian disparut et revint l'instant d'après muni d'un léger paquet.

Leste et souriant, attentif et respectueux l'agent remit en s'inclinant à chaque dame un programme imprimé sur de magnifique papier glacé et satiné.

Le concert allait commencer.

Introduites par M. Julian, quelques artistes dames, fête des yeux en attendant mieux, vinrent se ranger et s'asseoir autour d'un piano.

— Où est donc mon fils ? pensa M. Ehramburg. Que fait donc mon fils ?

Edouard, en effet, n'était pas là.

Sa toilette l'avait retenu plus que d'habitude.

Il n'était cependant point d'une élégance très-recherchée, et, d'ailleurs, une toilette de bal n'est pas bien longue à faire pour un jeune homme, puisqu'elle est toujours la même. Edouard, toute-

fois, n'en finissait pas ce soir-là. On eût dit que l'espérance et l'amour, tout en le retardant outre mesure, s'efforçaient de faire de sa personne quelque chose de présentable.

Il ne descendit au salon qu'au moment où la famille Le May y entra.

Edouard, alors, se recula comme ébloui et demeura immobile dans un coin, les yeux fixés sur Antoinette.

— Oh ! murmura-t-il, qu'elle est jolie ! qu'elle est jolie !

Le banquier accourut vers M. Le May et lui serra les mains avec effusion.

Puis il le quitta brusquement, comme si la figure digne et loyale du négociant lui eût adressé un secret reproche.

— Pauvre homme ! soupira le banquier. Pauvre homme !

Cédant à sa sensibilité, il se détourna pour le regarder encore.

Mais l'aspect de Mademoiselle Herminie, d'Etienne Le May, opéra une diversion.

— Elle est splendide, se dit-il... M. Le May pourra dire comme la mère des Gracques en montrant ses enfants : "Voilà mes bijoux... voilà ma fortune !"

Ses remords ainsi apaisés, il revint vers la famille Le May.

— Là, dit-il à Herminie .. j'ai réservé la meilleure place pour vous, mademoiselle... et pour votre sœur. Quant à vous, monsieur...

— Près de mes enfants ! dit M. Le May.

— Place qui vous sera bien enviée, ajouta M. Ehrmberg.

Il prit Etienne sous le bras et l'emmena.

— Mon cher, lui dit-il en se sentant plus à l'aise et en jouant pour ainsi dire avec ses émotions, amusez-vous, amusez-vous le plus possible... Tâchez que vos charmantes sœurs s'amuse. Vous me ferez plaisir, grand plaisir. J'ai fait de mon mieux, comme vous voyez. Je souhaite bien vivement d'avoir pu vous procurer une distraction.

— Oh ! vous faites bien les choses, monsieur, répondit Etienne.

— Nest-ce pas ?

— Et, du reste, continua le jeune homme, que serait le monde sans toutes ces fêtes qui lui donnent une physionomie et une couleur ? Il y avait tout à l'heure un malheureux dans votre rue, à votre porte, et je me demandais comment ces gens-là pouvaient se résigner à vivre.

— Oh ! c'est bien simple, répondit le banquier. On s'accoutume parfaitement à ne pas avoir d'argent ; ce à quoi on ne s'accoutume point, c'est de n'en avoir plus.

Et il ajouta mentalement en allant recevoir de nouveaux arrivants :

— Aussi faut-il prendre ses précautions.

Edouard Ehrtemberg n'avait pas cessé d'admirer de loin mademoiselle Antoinette. Tout au plus osait-il aller la saluer. Enfin il se décida, mais en louvoyant, en commençant par d'autres dames à l'autre bout du salon. Sa voix trembla quand il dit à M. Le May :

— Bonsoir, monsieur. Vous allez bien, aujourd'hui ?

Il s'enhardit un peu en adressant la même question à mademoiselle Herminie.

Devant mademoiselle Antoinette, il hésita, puis, éclatant tout à coup par une subite audace :

— Mademoiselle, lui dit-il, voulez-vous m'accorder la première contredance ?

— Volontiers, monsieur, répondit la jeune fille.

— Oh ! merci, mademoiselle ! reprit Edouard. Malheureusement, il y a un concert auparavant...

Il se sauva, saisi par un nouvel accès de timidité et craignant d'en avoir trop dit.

M. Le May se pencha vers sa fille.

— Il est bien distrait, lui dit-il en faisant allusion à l'erreur de cinq centimes commise par Edouard, mais il n'oublie cependant pas de t'inviter à danser !

— Et j'ai accepté ! répondit mademoiselle Antoinette. Et nous ne réclamerons pas nos cinq centimes. Ça aidera à payer les violons.

M. Le May poussa un soupir.

— Tu as de la raison même lorsque tu ris et plaisantes, ma chère enfant, reprit-il d'un ton plus sérieux. C'est en effet nous qui payons tout ce luxe, nous les commerçants, les clients. Autrefois, on se serait alarmé de tant de magnificence. Un banquier, pour soutenir son crédit, était obligé de s'astreindre à une certaine austérité de mœurs et de conduite. Les exceptions à cette règle étaient rares et faisaient scandale. Aujourd'hui la règle ancienne est devenue l'exception. Il faut jeter l'argent par les fenêtres pour qu'il rentre par la porte. Vainement d'effrayants désastres ont montré les inconvénients de ce système. Il se maintient. Dans de certaines positions, le faste, au lieu de paraître dangereux, passe pour une nécessité, pour un calcul habile, pour l'attraction la plus puissante des capitaux. On aime ce qui brille, ce qui éblouit, et l'on y court avec confiance. Voilà pourquoi je m'abstiens de faire la moindre observation à Ehrtemberg, quoique j'aie été l'ami de son père, un brave et digne homme fidèle aux vieilles coutumes. Ehrtemberg me répondrait :

“Mon père était de son temps, je suis du mien.” Aussi, il ne nous reste plus qu’une chose à faire...

— Danser !

— Eh ! mon Dieu, oui !

Puis, s’adressant à sa fille aînée :

— Je n’ai pas encore vu le prince Federici, lui dit-il.

— Il est ici, pourtant, mon père.

— Tu l’as aperçu ?

— Oui.

Le concert commença.

Quoiqu’elle eût le temps d’entrevoir de loin le prince Rodolphe parmi la foule, mademoiselle Herminie avait longuement étudié le programme qui lui avait été remis par M. Julian. Elle connaissait quelques uns des morceaux qu’elle allait entendre, elle les avait chantés et se promettait d’avance un bien vif plaisir à les écouter, interprétés par les plus célèbres artistes.

La musique instrumentale la laissa un peu froide ; mais quand arriva le chant, elle releva la tête, ses yeux rayonnèrent, ses narines frémissèrent malgré elle, tout son visage s’éclaira d’enthousiasme contenu ; elle entra en communication de l’âme et du regard avec les cantatrices, comme si elle eût ressenti leurs émotions et partagé leur succès.

Une d’elles, distinguée comme femme du monde presque autant que comme artiste, fut frappée de cette physionomie si belle, et si expressive, et, en se retirant au bruit des applaudissements, s’approcha d’Herminie.

(A continuer.)
